



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



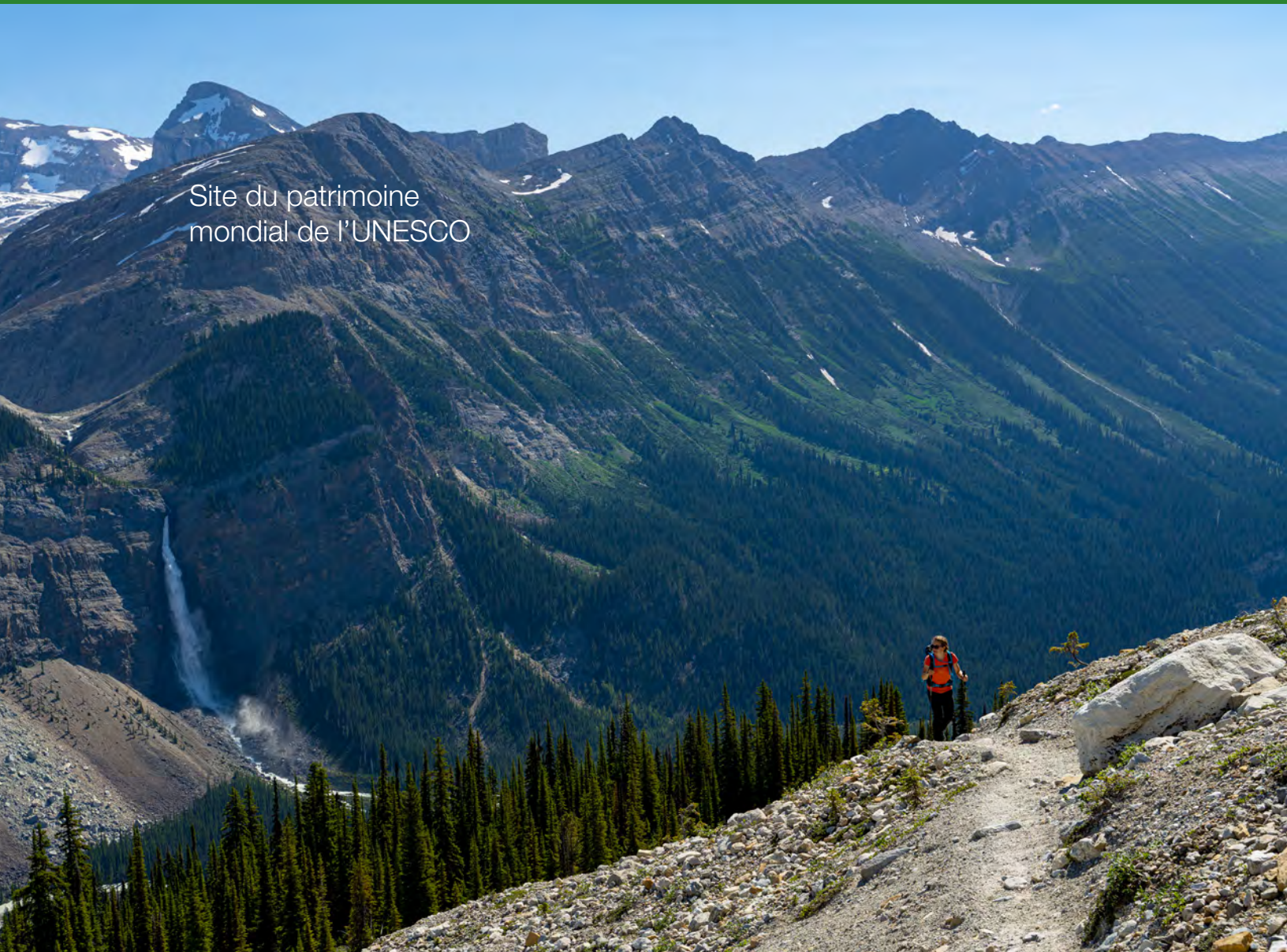
Parc national du Canada

Yoho

Plan directeur

2022

Site du patrimoine
mondial de l'UNESCO



2022

Parc national du Canada
Yoho

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2022.

PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, 2022.

Imprimé : R64-105/27-2022F
978-0-660-42614-3

PDF : R64-105/27-2022F-PDF
978-0-660-42613-6

This document is also available in English.

Note aux lecteurs

La santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada suit les conseils et les orientations des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19 tout en permettant aux Canadiens et Canadiennes de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de la COVID-19 peut avoir des effets imprévisibles sur le *Plan directeur du parc national du Canada Yoho*. Parcs Canada informera les peuples autochtones, les partenaires, les intervenants et le public de ces répercussions dans le cadre de la mise à jour annuelle sur la mise en œuvre de ce plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le **PARC NATIONAL DU CANADA YOHO** :

Parc national du Canada Yoho
C. P. 99
Field (Colombie-Britannique) V0A 1G0

Tél. : 250-343-6783
Courriel : pc.yohoinfo-infoyoho.pc@canada.ca
Site Web : www.parcscanada.gc.ca/fr/pn-np/bc/yoho

Sources des images de la page couverture

*En haut, de gauche à droite : Tourism BC, Dave Heath; Tourism Golden, Agathe Bernard; Parcs Canada, Ryan Creary
En bas : Parcs Canada, Nick Fitzhardinge*

Avant-propos



D'un océan à l'autre, les lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sont une source de fierté pour toute la population canadienne. Ils reflètent le patrimoine naturel et culturel du Canada et racontent qui nous sommes, y compris les histoires, les cultures et les contributions des peuples autochtones.

Ces endroits prisés sont une priorité pour le gouvernement du Canada. Nous sommes résolus à protéger le patrimoine naturel et culturel, à **élargir le réseau d'aires protégées** et à contribuer au rétablissement des espèces en péril.

Nous devons en même temps continuer d'offrir des activités et des programmes innovateurs sur place et à distance pour permettre à un nombre accru de Canadiens et de **Canadiennes de faire l'expérience de ces destinations emblématiques et de découvrir l'histoire, la culture et l'environnement.**

En collaboration avec les communautés autochtones et des partenaires clés, Parcs Canada protège et restaure les lieux historiques et parcs nationaux; permet aux gens de découvrir **l'histoire et la nature et de s'en rapprocher**, et contribue à maintenir, pour les collectivités locales et régionales, la valeur économique de ces lieux.

Ce nouveau *Plan directeur du parc national du Canada Yoho* vient appuyer cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés par une équipe dévouée de Parcs Canada après de vastes consultations auprès de **partenaires autochtones, d'autres partenaires et parties prenantes**, de collectivités environnantes, et de visiteurs passés et présents. **J'aimerais remercier tous ceux et celles** qui ont contribué à ce plan pour leur dévouement et leur esprit de collaboration.

À titre de ministre responsable de Parcs **Canada**, j'**applaudis à cet effort concerté**, et j'ai le plaisir d'**approuver le Plan directeur du parc national du Canada Yoho**.



Steven Guilbeault
*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
et ministre responsable de Parcs Canada*

Recommandations

Recommandé par :



Ron Hallman
Président et directeur général
Parcs Canada



Andrew Campbell
Vice-président principal
Direction générale des opérations



Rick Kubian
Directeur
Unité de gestion de Lake Louise, Yoho et Kootenay

Résumé

Le présent plan directeur expose l'orientation stratégique à suivre pour gérer le parc national Yoho dans les dix prochaines années. Il vient remplacer le plan directeur de 2010 et contient une orientation actualisée pour la préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique, la protection des ressources culturelles du parc, la création d'expériences mémorables et l'éducation des visiteurs. Ce plan présente la vision adoptée pour le parc dans sa situation optimale et énonce une série de stratégies clés qui seront mises en œuvre pour concrétiser cette vision. Le plan directeur a été élaboré avec l'apport de peuples autochtones, d'intervenants, de membres du personnel du parc et du grand public.

Le parc national Yoho a été créé en 1886. Il protège une étendue de 1 313 kilomètres carrés de territoire sur les versants ouest des chaînons principaux, et représente une partie de la région naturelle des montagnes Rocheuses dans le réseau de parcs nationaux du Canada. Le parc fait également partie intégrante du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, l'un des joyaux de l'UNESCO.

Avant l'établissement des Européens et la création du parc, les peuples autochtones vivaient déjà sur ce territoire et en prenaient soin depuis des temps immémoriaux. Le présent plan directeur reconnaît le rôle important que peuvent jouer les peuples autochtones dans l'intendance de ce trésor patrimonial. Parcs Canada entend travailler avec les Ktunaxas et les Secwépemcs pour leur permettre de renouer avec cette partie des terres et des eaux qu'ils utilisaient traditionnellement, et pour intégrer leurs perspectives et leurs connaissances à la gestion du parc.

Le plan directeur contient sept stratégies clés qui forment collectivement **l'approche adoptée par Parcs Canada pour préserver et rétablir l'intégrité écologique, intégrer les perspectives des Autochtones**, offrir des expériences mémorables qui rapprochent la population canadienne de son patrimoine naturel et culturel, et relever **l'énorme défi** que représente le changement climatique. Chacune de ces stratégies **s'assortit d'objectifs qui décrivent les résultats souhaités. Les objectifs sont suivis d'une courte liste de cibles qui précisent les mesures concrètes à prendre pour contribuer à l'atteinte des résultats. Les stratégies sont intégrées les unes aux autres et doivent être appliquées à l'échelle du parc.** Il faut donc les envisager comme un ensemble.

Les sept stratégies clés sont les suivantes :

- Conservation du patrimoine naturel et culturel pour les générations futures;
- Expériences authentiques adaptées au territoire;
- Renforcement des relations avec les Autochtones;
- **Établissement de liens avec la population canadienne à l'intérieur et au-delà du parc;**
- Gestion de **l'aménagement et des collectivités du parc;**
- Connectivité régionale et paysages;
- Changement climatique et adaptation.

Les stratégies clés présentent la démarche que Parcs Canada **se propose d'adopter** pour gérer le parc dans les cinq à dix prochaines années. Cependant, il aura recours à une méthodologie de gestion adaptative qui lui permettra de peaufiner les stratégies avec le temps afin de gérer de manière plus efficace.

Le plan définit aussi une orientation particulière pour les vallées de la haute Yoho et de la Petite Yoho. Ce **secteur renferme d'importantes caractéristiques naturelles et culturelles, accueille un grand nombre de visiteurs et suscite un vif intérêt public. Les objectifs et les cibles énoncés reflètent l'application des stratégies clés à ce secteur de l'arrière-pays.**

En outre, le plan contient une description et une carte du système de zonage du parc. Ce système décrit le niveau de protection relatif à **l'aménagement** et à **l'utilisation** du territoire pour différents secteurs du parc. Il va de la zone I (préservation spéciale) à la zone V (services du parc).

Pendant les travaux d'élaboration du plan, il est devenu évident que, dans certains cas, Parcs Canada devra approfondir ses recherches, recueillir de nouvelles données et procéder à des travaux de planification supplémentaires pour créer un cadre de gestion solide. Dans de tels cas, le plan prévoit **l'élaboration de plans, de stratégies ou de programmes auxiliaires. Mentionnons notamment les suivants :**

- **Plan d'intendance des écosystèmes** aquatiques;
- Lignes directrices et protocoles de fonctionnement pour la sécurité et la coexistence humains/animaux;
- **Plan d'action pour les espèces en péril (mise à jour);**
- Énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles;
- Plan de gestion des biens;
- **Stratégie d'enrichissement de l'expérience du visiteur;**
- **Plan de gestion de l'affluence pour les secteurs les plus fréquentés;**
- **Plan d'action en matière d'accessibilité et d'inclusion;**
- Stratégie de relations externes;
- **Plan stratégique pour l'interprétation;**
- Plan communautaire de Field (mise à jour);
- Plan de gestion des réserves intégrales;
- Plan de lutte contre le changement climatique et **stratégie de transition pour l'écologisation des opérations.**

Sauf indication contraire dans le présent plan, les délais, les principaux jalons et les processus établis pour **chacun de ces travaux seront précisés par les gestionnaires du parc après l'approbation et le dépôt au** Parlement du plan directeur.

En dernier lieu, le plan directeur présente un résumé de l'évaluation environnementale stratégique dont il a fait l'objet. Cette évaluation consistait en un examen rigoureux des effets environnementaux possibles de l'orientation présentée dans le plan directeur et mettait l'accent sur les effets cumulatifs éventuels. Elle a permis d'établir que, collectivement, les stratégies, les objectifs et les mesures énoncés auront des effets positifs pendant la période visée par le plan. **Aucun effet environnemental négatif important n'est prévu.**

Table des matières

Avant-propos	iii
Recommandations	v
Résumé.....	vii
1.0 Introduction	1
2.0 Importance du parc national Yoho	2
3.0 Contexte de planification	4
4.0 Élaboration du plan directeur	7
5.0 Vision	8
6.0 Stratégies clés	9
7.0 Approche de gestion par secteur	24
7.1 Vallées de la haute Yoho et de la Petite Yoho	24
8.0 Zonage et réserve intégrale désignée	27
8.1 Zonage	27
8.2 Constitution de réserves intégrales	32
9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	32
10.0 Bibliographie	34

Cartes

Carte 1 : Cadre régional	3
Carte 2 : Parc national Yoho	6
Carte 3 : Réserve intégrale des vallées de la haute Yoho et de la Petite Yoho	25
Carte 4 : Zonage du parc	29
Carte 5 : Zonage du lac Emerald	31
Carte 6 : Zonage du lac O'Hara	31

Annexe

Annexe A : Modèle de sûreté de l'habitat, parc national Yoho.....	35
---	----

1.0 Introduction

Parcs Canada administre **l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de** lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux pour que puissent en **profiter les générations d'aujourd'hui et de demain. La gestion stratégique et axée sur le futur de chaque** lieu historique national, parc national, aire marine nationale de conservation et canal historique administré par Parcs Canada appuie la vision de **l'Agence** :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens et des Canadiennes, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit préparer un plan directeur pour chaque parc national. Le *Plan directeur du parc national du Canada Yoho*, une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne en décrivant comment la gestion du parc mènera à des résultats mesurables **appuyant le mandat de l'Agence**.

Les peuples autochtones **sont des partenaires importants dans l'intendance des** lieux patrimoniaux, avec des liens aux terres et aux eaux depuis les temps immémoriaux. Les peuples autochtones, les intervenants, les partenaires et la population canadienne ont participé à la préparation du plan directeur, contribuant **ainsi à l'établissement de l'orientation future du parc national**. Le plan décrit une orientation claire et **stratégique pour la gestion et l'exploitation du parc national** Yoho en formulant une vision, des stratégies et des objectifs clés. Parcs Canada **rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs** du plan directeur, et il procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre, pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu et la consultation, le cas échéant, **à l'égard de** la gestion du parc national Yoho dans les années à venir.

2.0 Importance du parc national Yoho

Le parc national Yoho se trouve dans les terres et les eaux utilisées traditionnellement par les Ktunaxas et les Secwépemcs. **Avant l'arrivée des Européens, ces peuples autochtones y pratiquaient la chasse, la pêche et la cueillette, et y circulaient pour se rendre à d'autres secteurs de leur territoire.**

Le parc national Yoho a été créé en 1886, un an après la création du parc national Banff, le premier de son genre à voir le jour au Canada. Comme bon nombre des premiers parcs nationaux du pays, le parc national Yoho a été créé à une époque où, en raison des lois et des politiques gouvernementales en vigueur, les peuples autochtones ont été privés de **l'accès à leurs terres et à leurs eaux ancestrales**. Les interdictions de pratiquer la chasse et la cueillette, conjuguées à **d'autres politiques du gouvernement du Canada**, telles que celles qui restreignaient la possibilité pour les Autochtones de quitter les réserves, ont mené à leur exclusion du parc.

Aujourd'hui, le parc protège un territoire de 1 313 kilomètres carrés qui représente les versants ouest des chaînons principaux de la région naturelle des montagnes Rocheuses. Il est délimité par la ligne continentale de partage des eaux et le parc national Banff **à l'est, par le parc national Kootenay au sud**, et par des terres provinciales de la Colombie-Britannique au nord et à **l'ouest (carte 1)**. Le parc national Yoho fait partie des sept aires protégées formant le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, qui occupe une superficie de 23 069 kilomètres carrés. De plus, il englobe la rivière Kicking Horse, une rivière du patrimoine canadien, et ses principales eaux **d'amont, la rivière Yoho**. La rivière Kicking Horse **est l'un des principaux cours d'eau** du bassin hydrographique du haut Columbia; ainsi, **le parc contribue grandement à la conservation de ce réseau fluvial d'importance mondiale**.

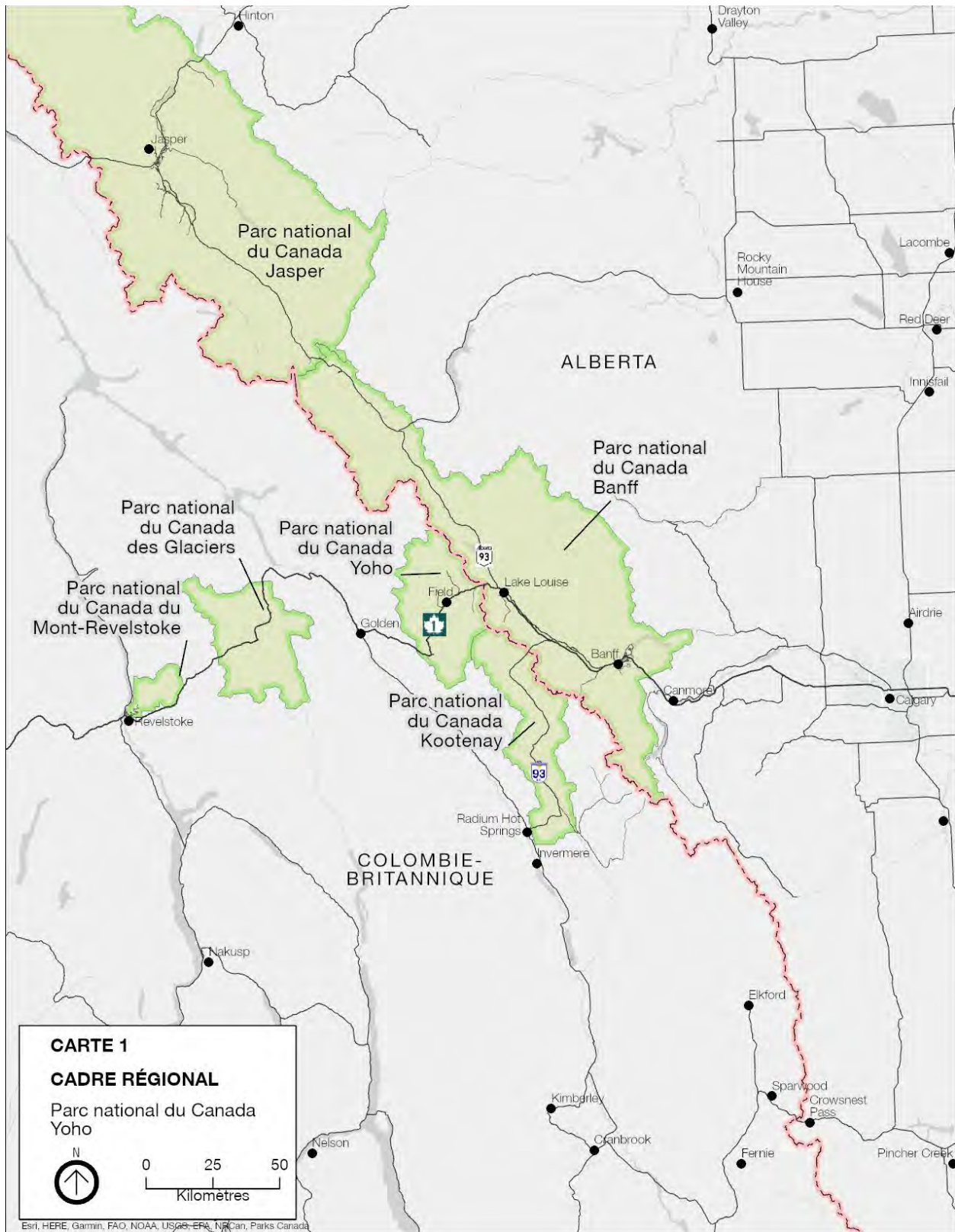
Le parc national Yoho attire des visiteurs des quatre coins de la planète qui viennent en découvrir les pics de montagne escarpés, les falaises, les glaciers, les lacs turquoise, les chutes et les fossiles rares. Il est sillonné de plus de 400 kilomètres de sentiers qui proposent aux visiteurs des possibilités de randonnée et de ski exceptionnelles. En outre, les automobilistes peuvent profiter de balades panoramiques en **montagne sur la Transcanadienne et d'autres routes du parc**.

Le parc renferme des écorégions alpine, subalpine et montagnarde. **Il jouit d'un climat continental** caractérisé par des étés chauds et des hivers froids. Les précipitations y marquent une gradation : elles **s'intensifient d'ouest en est en raison de l'ascendance orographique associée à la ligne continentale de partage des eaux**. **Sous l'effet de cette configuration des précipitations**, la partie est du parc reçoit **d'abondantes quantités de neige, ce qui donne lieu à une** forte activité avalancheuse. Les avalanches **représentent un important processus de perturbation de l'écosystème**, ce qui contribue à la diversité des communautés écologiques.

Les écosystèmes du parc soutiennent des populations d'espèces sauvages emblématiques, dont la chèvre de montagne, le grizzli, l'ours noir, le lynx du Canada, le carcajou, le loup, l'omble à tête plate, la truite fardée du versant de l'ouest, l'orignal, le wapiti et le cerf mulet. Environ 200 espèces d'oiseaux y ont aussi été observées. En outre, le parc renferme un habitat subalpin important pour le pin à écorce blanche, une espèce en voie de disparition.

Les gisements fossilifères de schistes argileux de Burgess figurent parmi les caractéristiques naturelles les **plus importantes du parc**. Ils ont été classés site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1980. Ce lieu protégé a été agrandi en 1984 et de nouveau en 1990 pour englober sept parcs, **qui forment aujourd'hui le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes**. Le parc national Kootenay **renferme lui aussi d'importants gisements de schistes argileux de Burgess** qui regorgent de fossiles. Préservés dans leurs moindres détails, ces fossiles **représentent une grande diversité d'organismes marins à corps mou** qui datent de 508 millions d'années, soit de l'ère du Cambrien moyen. Ces gisements fossilifères figurent parmi les plus importants de la planète. Les recherches scientifiques en cours ne cessent de mettre au jour des renseignements cruciaux sur leur nature ainsi que sur les débuts et **l'évolution des formes de vie animale complexes**.

Carte 1 : Cadre régional



En 1881, la société ferroviaire Canadien Pacifique a choisi le col Kicking Horse comme axe pour franchir les Rocheuses. La construction a débuté la même année, et le chemin de fer a été achevé en 1886. Les travaux entrepris subséquemment pour réduire les pentes abruptes du tracé se sont terminés en 1909 par **l'ouverture des tunnels en spirale**. Le village de Field a été fondé comme étape pour la construction du chemin de fer dans le col. En 1886, le Canadien Pacifique y a construit **l'établissement** Mount Stephen House, le premier hôtel ferroviaire des Rocheuses canadiennes, **qui a marqué le début de l'ère du tourisme et des loisirs en milieu alpin dans la région**. Le col Kicking Horse a été désigné lieu historique national en 1971 en raison du **rôle important qu'il a joué dans l'histoire des transports au Canada**.

En 1908, le Canadien Pacifique a construit un salon de thé en rondins au pied des chutes Twin, dans la **vallée de la Yoho, afin d'y accueillir pour la nuit les passagers du train qui exploraient l'arrière-pays** du parc. Le salon de thé des Chutes-Twin **s'est vu attribuer le statut de lieu historique national en 1992**, en raison de sa représentation fidèle de la tradition architecturale rustique et de son association avec la naissance des loisirs de plein air dans les parcs nationaux des montagnes.

En 1922, des guides suisses au service du Canadien Pacifique ont construit un refuge en pierre dans le col **Abbot, le long de la ligne continentale de partage des eaux, afin qu'il serve de base pour l'ascension des pics avoisinants**, dont le mont Victoria et le mont Lefroy. Le refuge du Col-Abbot, qui chevauche la limite **des parcs nationaux Yoho et Banff, s'est vu attribuer le statut de lieu historique national en 1992**, en raison de sa représentation fidèle de la tradition architecturale rustique et de son association avec la naissance des loisirs de plein air dans les parcs nationaux des montagnes. Ce lieu historique national a subi les effets néfastes du changement climatique. **L'érosion de la pente sous-jacente et le recul des glaces ont causé des dommages à la structure en dépit d'importants travaux de stabilisation et d'interventions destinées à préserver le bâtiment**. Par conséquent, Parcs Canada a dû prendre une décision difficile, celle **de procéder au démantèlement et à l'enlèvement substantiel du refuge du Col-Abbot**.

La construction du chemin de fer a également mené à la découverte de gisements de plomb, de zinc et **d'argent dans le secteur en 1884**. **Deux mines souterraines ont été aménagées à l'est de Field, la mine Kicking Horse, sur le mont Field, et la mine Monarch, sur le mont Stephen**. Elles sont toutes deux entrées **en production en 1888 et ont poursuivi leurs activités jusqu'en 1952, puis ont été abandonnées deux ans plus tard**. Tout le matériel récupérable en avait été extrait en 1957. Les visiteurs du parc peuvent encore voir les vestiges de cette histoire minière de nos jours.

Le parc renferme d'importantes ressources culturelles. Il compte 177 sites archéologiques connus, dont 11 sites autochtones préeuropéens. Plus de 5 600 artefacts issus de ces sites ont été exhumés et catalogués. **De plus, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine a attribué le statut d'édifices reconnus à 11 bâtiments** en raison de leur importance culturelle. La gare du Canadien Pacifique à Field a été désignée gare ferroviaire patrimoniale par le gouvernement fédéral. En outre, deux **personnes d'importance historique nationale** sont commémorées dans le parc, soit Édouard-Gaston Deville, arpenteur général du Canada de 1885 à 1924 et inventeur de la technique de cartographie appelée photogrammétrie, et Elizabeth Parker, qui a joué un rôle primordial dans la création du Club alpin du Canada.

3.0 Contexte de planification

Le territoire actuel du parc national Yoho fait partie des terres et des eaux utilisées traditionnellement par les Ktunaxas et les Secwépemcs. **L'importance de renforcer les relations avec les peuples autochtones est l'un des principaux enjeux relevés dans l'évaluation de l'état du parc** (Parcs Canada, 2018). Pour répondre à cette exigence, **Parcs Canada s'emploie à établir des relations de travail avec la Nation Ktunaxa et cinq communautés de la Nation Secwépemc, à savoir la bande de Shuswap, la bande de Splotsin, la bande indienne de Neskonlith, la bande indienne d'Adams Lake et la bande de Little Shuswap Lake**. **L'objectif** consiste à permettre une plus grande inclusion des points de vue autochtones dans la gestion du parc et à travailler de concert **à des initiatives d'intérêt commun afin de concrétiser l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la réconciliation**.

Le parc national Yoho est divisé en deux par la Transcanadienne et la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique, qui suivent toutes deux la vallée de la rivière Kicking Horse sur la majeure partie de leur tracé (carte 2). **La route permet aux visiteurs d'accéder facilement au territoire accidenté du parc et représente le principal axe routier entre la Colombie-Britannique et le reste du pays.** Le volume de circulation annuel dépasse les 2,7 millions de véhicules (dont 59 % sont des voitures, et 41 %, des camions ou des autocars)¹, et le débit estival moyen est supérieur à 14 000 véhicules par jour. Le parc offre aux visiteurs des possibilités d'explorer le patrimoine naturel et culturel exceptionnel des Rocheuses du côté **ouest de la ligne continentale de partage des eaux. L'affluence dans le parc national Yoho a augmenté de 3,1 % par année en moyenne de 2011 à 2020, pour atteindre un total de 700 900 visiteurs en 2019-2020. Dans la majorité des cas, ces visiteurs s'arrêtent à au moins une des destinations panoramiques du parc, telles que les chutes Takakkaw, le lac Emerald et les chutes Wapta. Ces attractions naturelles sont toutes situées au bout de routes secondaires. Par conséquent, les risques de congestion et de saturation touristique représentent une source de préoccupation. La gestion de la demande croissante figure au nombre des principaux enjeux cernés dans l'évaluation de l'état du parc.**

Le village de Field **est situé le long de la Transcanadienne, en plein cœur du parc. Le centre d'accueil du parc fournit des services d'orientation et d'aide à la planification du séjour, et il renferme des expositions d'interprétation sur les fossiles des schistes argileux de Burgess et sur le lieu historique national du Col-Kicking Horse (tunnels en spirale). Il accueille un grand nombre de visiteurs pendant les mois d'été. Le bâtiment se trouve à proximité d'un petit étang et d'un terrain de jeux aménagé près de la route.**

De 2016 à 2020, le gouvernement du Canada a affecté 141,5 millions de dollars à des projets **d'infrastructure dans le parc national Yoho. Ces travaux s'inscrivaient dans le plus grand plan d'infrastructure fédéral de toute l'histoire de Parcs Canada. Les sommes investies ont servi à moderniser le camping Kicking Horse, à améliorer l'infrastructure routière essentielle et le pont routier de Field, ainsi qu'à construire des logements pour le personnel à Field.**

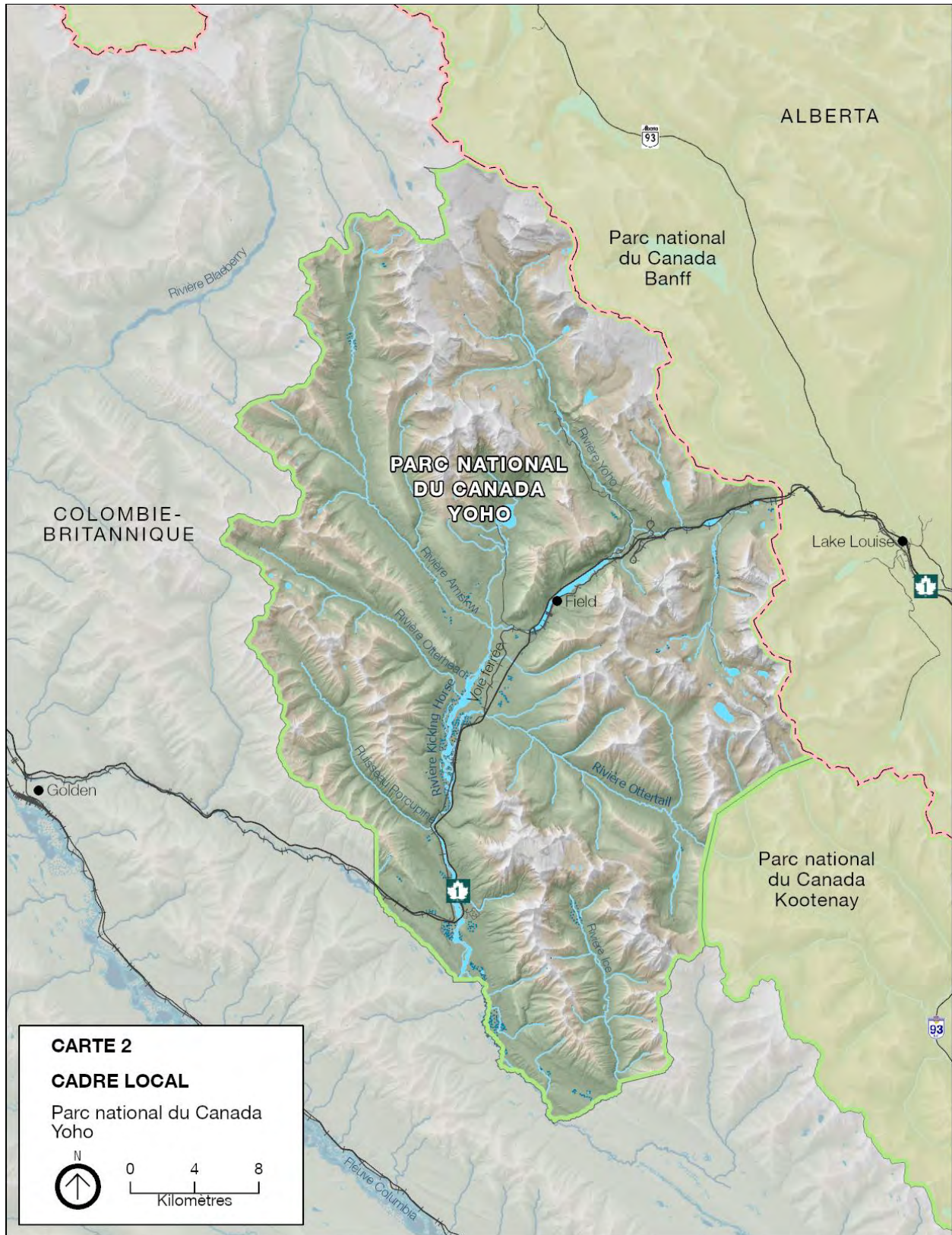
Dans le parc, la Transcanadienne consiste en une route à deux voies et à chaussée unique, abstraction **faite d'un tronçon de 6 kilomètres de route élargie à quatre voies à la limite est. À l'est et à l'ouest du parc,** la Transcanadienne est une route à quatre voies et à chaussées séparées. Le plan de conception et **l'évaluation d'impact du projet d'élargissement à quatre voies du tronçon de route restant dans le parc** sont achevés (Wood, 2021). **Cette proposition d'élargissement engendre à la fois des défis et des possibilités** qui pourraient avoir une incidence sur la gestion du parc pendant la période visée par le présent plan directeur.

La voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique coupe elle aussi le parc en deux; son tracé suivant de près la rivière Kicking Horse sur une bonne partie de son parcours. Les trains qui traversent le parc transportent en majorité des marchandises en provenance ou à destination du port de Vancouver. Ils ont régulièrement à leur bord des substances dangereuses et des denrées **susceptibles d'attirer la faune, telles que des céréales et des légumineuses.** La société ferroviaire Rocky Mountaineer offre un service aux **voyageurs expressément conçu pour le tourisme pendant les mois sans neige, mais les passagers n'ont aucune possibilité de descendre du train pour explorer le parc.**

La présence de ces deux couloirs de transport nationaux dans la principale vallée de rivière du parc engendre des difficultés sur le plan de la gestion. La mortalité faunique attribuable aux collisions sur la route et la voie ferrée représente un problème important. Le transport de marchandises dangereuses dans ce couloir montagneux accroît le risque de déversement de substances toxiques et de contamination de **l'environnement. Les deux couloirs agissent également comme vecteurs pour l'introduction de plantes non indigènes.**

¹ Données provenant des compteurs de circulation de Parcs Canada; analyse réalisée par le cabinet McElhanney Engineering.

Carte 2 : Parc national Yoho



Parmi les principaux enjeux de conservation énumérés dans l'évaluation de l'état du parc (Parcs Canada, 2018 et 2019a), **il convient de mentionner la nécessité d'accroître l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers et aquatiques.** Les pratiques de suppression du feu qui ont eu cours pendant la majeure partie du XX^e siècle **ont créé une forêt moins hétérogène que prévu tant sur le plan de l'âge que sur celui de la composition spécifique.** Cette vieille forêt relativement uniforme est plus vulnérable aux incendies catastrophiques, aux insectes et aux maladies. Il se peut aussi que les écosystèmes forestiers subissent les **effets du changement climatique de différentes manières, notamment l'altération** du régime des feux, des changements dans la diversité et la répartition des espèces et une transition progressive vers des forêts plus claires. Il est important de réintroduire le feu sur le territoire pour amorcer le processus de rétablissement des **écosystèmes forestiers et d'adaptation au changement climatique.**

Les écosystèmes aquatiques ont eux aussi subi les contrecoups de plusieurs décennies d'ensemencement en poissons non indigènes et de la perte de connectivité attribuable à des pratiques antérieures de construction routière et ferroviaire qui ont créé des obstacles aux déplacements des poissons dans de **nombreux ruisseaux. Pour rétablir l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques, il faudra en** accroître la connectivité et rétablir les espèces de poissons indigènes dans des habitats clés.

Le changement climatique créera un défi important pour le parc au cours de la prochaine décennie. Les **températures de l'air en surface ont augmenté de 1 °C** dans la région au cours des 100 dernières années (Walker et Pellatt, 2008). Les modèles de changement climatique prédisent une hausse de 4 à 8 °C des **températures annuelles moyennes dans le parc ainsi qu'une augmentation annuelle de 200 à 300 mm** du volume de précipitations d'ici 2100². Pour faire face à des changements de cette ampleur, il sera essentiel **d'appliquer des mesures adaptatives afin de remédier aux impacts possibles sur les ressources naturelles** et culturelles du parc.

Les pressions exercées par l'aménagement du territoire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites du parc pourraient nuire à la connectivité des paysages régionaux et au fonctionnement des écosystèmes. La ville de Golden, située à 20 kilomètres à l'ouest du parc, **dépend du secteur primaire et du tourisme.** L'exploitation forestière, qui suppose des travaux d'aménagement routier sur de vastes étendues, représente une activité économique importante près des limites ouest et nord du parc. Les entreprises de **tourisme d'aventure se multiplient dans la région et offrent des excursions d'hélicoptère, d'hélicyclisme, de motoneige, de véhicule tout-terrain, de vélo de montagne, de ski de randonnée et de randonnée pédestre (sorties d'une journée ou forfaits avec séjour à l'hôtel).** Par ailleurs, deux mines de silice à ciel ouvert ont été aménagées dans la vallée du Columbia, à l'ouest de la limite du parc. Il faudra **des efforts concertés pour protéger la biodiversité et préserver la connectivité des paysages à l'échelle régionale.**

4.0 Élaboration du plan directeur

Le présent plan a été rédigé en même temps que les plans directeurs des parcs nationaux Kootenay, Banff et Jasper, ainsi que ceux des parcs nationaux des Lacs-Waterton, du Mont-Revelstoke et des Glaciers, car toutes ces aires protégées ont en commun un **grand nombre de défis, de possibilités, d'intervenants et de visiteurs.** Cette démarche synchronisée a permis à Parcs Canada de coordonner des approches à l'échelle **du paysage pour la protection des ressources, la gestion de l'affluence et d'autres aspects clés** de son travail. Le plan a été élaboré grâce aux commentaires recueillis lors de deux phases de mobilisation auprès de la Nation Ktunaxa, de la Nation Secwépemc (bande de Shuswap, bande de Splantsin, bande indienne de Neskonlith, bande indienne d'Adams Lake et bande de Little Shuswap Lake), **d'intervenants et de la population canadienne.** Pendant la première phase des consultations en 2019, Parcs Canada a mis en ligne la plateforme « Parlons parcs des montagnes » pour diffuser des renseignements de fond sur **l'évaluation de l'état du parc de 2018 et sur le processus d'examen du plan directeur.** Il a sollicité des commentaires sur la vision proposée pour le parc ainsi que sur les enjeux et les possibilités à venir.

² Estimation fondée sur le scénario RCP 8.5 et une projection composite de quatre modèles de circulation générale : CanESM2, CESM1CAM5, HADGEM2ES et MIROCESM (données de référence de 1980 à 2010); Parcs Canada, 2017.

La phase 1 du programme de mobilisation comprenait plusieurs autres activités portant exclusivement sur le parc national Yoho, **notamment des discussions avec des groupes autochtones, des ateliers à l'intention des intervenants à Golden et à Field, des activités de diffusion externe à l'hôtel Kicking Horse Mountain Resort et au marché public de Golden, ainsi qu'un séminaire Web en compagnie de membres du club étudiant de l'Université Vancouver Island.**

Au cours de la période de consultation de trois mois, plus de 400 personnes ont formulé des commentaires au sujet du parc national Yoho sur le site Web « Parlons parcs des montagnes ». De nombreux citoyens ont exprimé tout un éventail **d'idées** et de points de vue sur divers enjeux et possibilités, allant de la conservation à **l'échelle du paysage jusqu'à** des questions opérationnelles précises, **tant en personne qu'en ligne. Tous les commentaires ont été pris en considération à l'étape de l'ébauche** du plan directeur.

Pendant la seconde phase du programme de mobilisation, l'ébauche du plan directeur a été présentée aux communautés autochtones, aux intervenants et au grand public pour qu'ils puissent l'examiner plus à fond et la commenter. Parcs Canada a ainsi recueilli de précieux commentaires de la part de représentants de la Nation Secwépemc et de la Nation Ktunaxa. La phase 2 du programme de mobilisation du public et **des intervenants s'est échelonnée sur trois mois, soit d'avril à juillet 2021.** Les consultations ont eu lieu sur le site Web « Parlons parcs des montagnes », **qui renfermait un sondage et d'autres outils de mobilisation.** De plus, Parcs Canada a tenu un grand nombre de séances par vidéoconférence pour présenter l'ébauche du plan et pour recueillir des commentaires. Plus de 500 commentaires et suggestions ont été reçus pendant cette période. Toute la rétroaction obtenue des communautés autochtones, des intervenants et du public a été analysée et prise en considération pendant les travaux de rédaction de la version définitive du plan.

5.0 Vision

Dans l'avenir souhaité pour le parc national Yoho, les Ktunaxas et les Secwépemcs, qui sont unis depuis des temps immémoriaux à ce territoire, continuent d'en faire partie et de se laisser guider par leurs lois traditionnelles **et leurs principes d'intendance.** Ils ont un rôle significatif à jouer dans la gestion de ce joyau patrimonial.

Les écosystèmes forestiers, entretenus par des processus naturels comme le feu et par des pratiques culturelles, **sont hétérogènes sur le plan de la composition et de l'âge, ce qui les rend plus résilients face** aux effets du changement climatique. Ils procurent à une faune indigène variée un habitat et des corridors de déplacement sûrs qui communiquent avec les paysages régionaux. **Des poissons et d'autres organismes** indigènes circulent librement dans des écosystèmes aquatiques qui ne sont pas altérés par la pollution, les obstacles artificiels et les concurrents non indigènes.

Les visiteurs découvrent dans le parc national Yoho un trésor patrimonial montagneux où ils peuvent **s'adonner à des activités ancrées dans l'histoire, la culture et les paysages sauvages distincts du parc.** **L'histoire humaine du parc englobe les pratiques d'intendance séculaires des Autochtones, l'exploration** du continent par les Européens, leur établissement et la construction de la voie ferrée. Les visiteurs ont **l'occasion de découvrir les liens durables qui unissent les peuples autochtones à ces terres ancestrales** et de sentir le grondement des locomotives en suivant les pas des voyageurs qui les ont précédés. Ceux et celles qui visitent les tunnels en spirale, le lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, le lieu historique national du Col-Kicking Horse et le village de Field peuvent découvrir des ressources culturelles tangibles qui préservent un esprit des lieux exceptionnel rattaché à cette période importante de **l'histoire du Canada.**

Les gisements fossilifères de schistes argileux de Burgess, **l'une des ressources** paléontologiques les plus **importantes du monde, sont reconnus comme modèle d'intendance,** soit un modèle qui favorise la **recherche scientifique, l'enrichissement de l'expérience du visiteur, l'éducation et la diffusion externe.**

Une protection rigoureuse, un accès contrôlé, des expositions stimulantes et un musée virtuel se conjuguent pour protéger et mettre en valeur ces fabuleux trésors.

Lien clé au cœur de l'écosystème régional, le parc national Yoho procure des corridors de déplacement essentiels aux animaux sauvages et sert de pont entre les parcelles d'habitat de la Colombie-Britannique et celles de l'Alberta. Le feu continue de façonner le paysage, et les visiteurs ont l'occasion de voir le processus de régénération de la forêt ainsi que de se familiariser avec le rôle du feu dans les écosystèmes forestiers et dans l'adaptation au changement climatique. La collaboration avec les parcs voisins et d'autres gestionnaires fonciers amplifie les bienfaits des efforts individuels. Le parc est célèbre pour ses décisions fondées sur des données probantes et ancrées dans la science et le savoir autochtone, et il participe activement à la conservation et à la gestion de l'écosystème régional.

Field excelle dans son rôle de village de montagne unique et éclectique qui respecte l'importance écologique et culturelle du parc national. Elle favorise le bien-être de ses résidents et fournit aux visiteurs des installations d'hébergement et des services qui contribuent à des expériences mémorables partout dans le parc.

Les visiteurs viennent faire l'expérience d'activités exceptionnelles axées sur la nature et la culture. Mentionnons notamment des excursions de randonnée alpine, d'alpinisme et de ski de randonnée qui ont peu d'équivalents ailleurs en Amérique du Nord. Les visiteurs intrépides trouvent dans le parc des possibilités d'aventure en milieu sauvage qui exigent des compétences spécialisées, de l'expérience et un niveau élevé d'autosuffisance, tandis que les nouveaux venus et les visiteurs occasionnels peuvent goûter à l'aventure grâce à des installations sécuritaires, accessibles et inclusives. L'affluence croissante dans la plupart des attractions les plus fréquentées du parc est activement gérée de façon à permettre aux visiteurs de vivre des expériences de grande qualité fondées sur l'histoire et les paysages exceptionnels du parc, tout en protégeant les écosystèmes et en assurant la sûreté de l'habitat faunique.

6.0 Stratégies clés

Les stratégies clés présentées ci-dessous décrivent les approches générales qui seront adoptées pour gérer le parc national Yoho dans le respect du mandat de Parcs Canada et de son statut de site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elles précisent la manière dont les défis et les possibilités recensés pour le parc seront abordés au cours des cinq à dix prochaines années. Parcs Canada est résolu à travailler en collaboration avec les peuples autochtones, qui utilisaient traditionnellement les terres et les eaux du parc, afin de mettre en œuvre ces stratégies clés. Ce travail dépendra de la capacité, des intérêts et des protocoles de ces nations, et Parcs Canada entend collaborer avec elles afin de définir de quelle manière elles veulent participer à la gestion du parc.

Chaque stratégie clé s'assortit d'objectifs qui décrivent les résultats souhaités. Les cibles, quant à elles, présentent les mesures concrètes à prendre pour réaliser des progrès mesurables dans l'atteinte de chaque objectif. Elles ont été classées en ordre de priorité et assorties de dates précises dans la mesure du possible. Là où aucune date n'a été inscrite, Parcs Canada considère que la cible pourra être atteinte au cours de la période visée par le plan, selon ses priorités, ses capacités et les possibilités qui se présentent. Parcs Canada rendra compte chaque année à ses partenaires autochtones, aux intervenants et à la population canadienne des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan. À moins d'impondérables, les engagements contenus dans le plan pourront être respectés avec les ressources financières et humaines existantes. La mise en œuvre intégrée de ces stratégies rapprochera Parcs Canada de la vision qu'il a adoptée pour le parc national Yoho.

Les stratégies clés présentent la démarche prévue par Parcs Canada pour gérer le parc dans les cinq à dix prochaines années. Cependant, le parc fait partie d'un environnement dynamique caractérisé par de la variabilité naturelle et des incertitudes. Par conséquent, Parcs Canada aura recours à une approche de gestion adaptative qui lui permettra de tenir compte de nouvelles connaissances, des résultats de travaux de surveillance et de nouvelles technologies pour pouvoir peaufiner ou repenser les stratégies afin de gérer plus efficacement.

Stratégie clé 1 : Conservation du patrimoine naturel et culturel pour les générations futures

La protection des ressources naturelles et culturelles, des paysages et de **l'intégrité écologique est au cœur même de l'existence du parc** national Yoho. Pour conserver ces aspects importants, Parcs Canada se laissera guider par sa compréhension **et son respect de l'importance de l'aire protégée, de l'intégrité écologique** et des valeurs culturelles. Compte tenu des incertitudes qui existent, les initiatives lancées par Parcs Canada pour la gestion, la conservation et la remise en état des écosystèmes seront fondées sur les meilleures données scientifiques accessibles et le savoir autochtone, **à l'appui d'une** approche adaptative prudente qui tiendra **compte de l'évolution des politiques** et des pratiques de gestion en fonction de la surveillance des résultats.

La loi fait de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique la priorité absolue pour la gestion du parc. Cette priorité est à l'avant-plan de nombreuses initiatives novatrices de conservation et **de rétablissement des écosystèmes du parc, qu'il s'agisse de la gestion du feu à l'échelle du paysage ou du rétablissement de la connectivité des habitats terrestres et aquatiques. La présente stratégie s'appuie sur** ces projets de conservation réussis et accorde la priorité aux composantes des écosystèmes du parc qui nécessitent une attention accrue au chapitre de la gestion.

Dans le parc national Yoho, le rétablissement du feu en tant que processus clé des forêts représentera une priorité au cours des dix prochaines années. Par des mesures réfléchies, telles que la réalisation de brûlages dirigés et la gestion **des incendies, les gestionnaires du parc s'efforceront d'accroître la diversité** naturelle des forêts et des prairies en se fixant comme objectif à long terme de rétablir 50 % du cycle des feux historiques. Les forêts balayées par des feux fréquents seront **plus hétérogènes sur le plan de l'âge et de la composition, ce qui donnera lieu à la création d'un éventail élargi d'habitats fauniques tout en** accroissant la résilience des écosystèmes face aux agresseurs que représentent par exemple les insectes, les maladies et le changement climatique.

Les gestionnaires du parc s'emploieront également à accroître l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques et terrestres, à préserver la connectivité des paysages, surtout ceux qui sont fragmentés par la Transcanadienne, **ainsi qu'à gérer les espèces en péril et les espèces envahissantes non indigènes.** Parcs Canada aura recours à des techniques de gestion active pour rétablir des écosystèmes altérés. **Les modèles de sûreté de l'habitat du grizzli continueront d'être employés** comme outil pour préserver la **qualité de l'habitat faunique (voir l'annexe A).** Si le parc répond aux besoins à long terme des populations **de grizzlis, on peut également présumer qu'il répond** aussi à ceux de nombreuses autres espèces fauniques.

Les parcs des montagnes peuvent s'enorgueillir d'une riche histoire humaine et de diverses cultures. Les Autochtones sont unis à ce territoire et en assurent l'intendance depuis des temps immémoriaux. L'ère de l'exploration par les Européens a débuté au XIX^e siècle, et elle a été suivie par l'édification du pays, le développement du tourisme et la naissance d'une éthique nationale de la conservation au XX^e siècle. Les ressources culturelles associées à cette activité humaine antérieure et contemporaine comprennent des **ouvrages bâtis, des paysages, des objets, des récits, des chants, des œuvres d'art, des pratiques et d'autres éléments intangibles. Il est important de les protéger, parce qu'elles représentent notre expérience et nos valeurs collectives et qu'elles façonnent notre identité actuelle.** Parcs Canada s'emploiera à **définir les ressources culturelles du parc et à en comprendre l'importance du point de vue tant occidental qu'autochtone. Il en prendra soin de manière responsable et les mettra en valeur** par des moyens accessibles et appropriés sur le plan culturel, de manière à leur conférer un sens dans le monde contemporain tout en respectant leur caractère historique.

Objectif 1.1 : **Accroître l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers par** le rétablissement de la **perturbation naturelle que représente le feu (brûlages dirigés, incendies gérés), l'éclaircie soigneuse des forêts, la plantation d'espèces indigènes et la lutte contre les espèces végétales non indigènes prioritaires.**

Cibles

- Selon la capacité, les protocoles et les intérêts des partenaires autochtones, le savoir et les pratiques autochtones sont intégrés à la science occidentale et aux études sur le changement climatique dans les plans de gestion des forêts et les plans de brûlage dirigé. **L'intégration des connaissances débute par des discussions en table ronde avec les Ktunaxas et les Secwépemcs.**
- **D'ici 2030, 50 % des surfaces attendues sont balayées par le feu chaque année (587 hectares par année, d'après les cycles des feux à long terme), soit par des brûlages dirigés, soit par des incendies gérés, conformément aux stratégies et aux objectifs exposés dans le plan de gestion du feu (2019b).**
- **En tant que paramètre de mesure de l'intégrité écologique, la tendance associée au feu est stable ou en cours d'amélioration d'ici 2025.**
- Les visiteurs ont la possibilité de voir et de découvrir les pratiques de brûlage autochtones et le rôle du feu dans l'écosystème au cours d'opérations de brûlage dirigé ainsi que dans le cadre d'activités d'interprétation organisées dans le parc.
- Le paramètre de mesure de l'intégrité écologique que représentent les plantes envahissantes non indigènes révèle une tendance à l'amélioration dans la prochaine évaluation de l'état du parc.

Objectif 1.2 : **Accroître l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques en recréant la connectivité et en rétablissant les espèces de poissons indigènes.**

Cibles

- **D'ici 2022, un plan d'intendance des écosystèmes aquatiques qui expose les priorités en matière de conservation et les stratégies de gestion à appliquer pour accroître l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques est complété.**
- Au fur et à mesure que les **travaux d'amélioration de** la Transcanadienne présentent des occasions de le faire, les obstacles aux déplacements des poissons sont éliminés dans les ruisseaux où ces **mesures n'auront pas pour effet d'accroître l'accès des poissons non indigènes.**
- **Deux plans d'eau (lacs ou tronçons de ruisseau) sont ramenés à leur état d'origine par la recherche appliquée et des techniques de remise en état.**
- Des programmes de surveillance sont exécutés pour **détecter la présence d'espèces aquatiques envahissantes** sur les embarcations de plaisance et le matériel de loisirs nautiques, **afin d'en prévenir l'introduction dans les plans d'eau du parc.**
- **Parcs Canada élabore des stratégies ciblées d'éducation des visiteurs et de sensibilisation du public** en collaboration avec les parcs des montagnes voisins en vue de réduire le risque de **propagation d'espèces aquatiques envahissantes.**
- Pendant la période visée par le présent plan, les indicateurs de la santé des écosystèmes aquatiques sont stables ou à la hausse.
- Parcs Canada atteint ses cibles modèles pour les effluents des eaux usées, et les résultats des travaux de surveillance biologique se situent dans les conditions de référence, ce qui indique que les eaux-vannes du parc sont gérées efficacement et de manière à préserver **l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques.**

Objectif 1.3 : **Améliorer la situation des populations locales d'espèces en péril par des mesures de conservation qui favorisent leur rétablissement et qui contrent les menaces connues, y compris les effets du changement climatique.**

Cibles

- Les mesures exposées dans le **Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Yoho (2017)** pour le rétablissement des espèces en péril du parc (pin à écorce blanche, petite chauve-souris brune, moucherolle à côtés olive) sont **mises en œuvre.**
- Parcs Canada actualise régulièrement le **plan d'action pour y** décrire la situation actuelle des espèces du parc et pour y définir les nouveaux enjeux, besoins et priorités. Les espèces récemment inscrites (hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet sombre) y sont intégrées.

- **Parcs Canada met à la disposition des visiteurs, des intervenants et du public de l'information sur les espèces en péril dans le but de mieux faire connaître ces espèces ainsi que de promouvoir la coexistence humains/animaux et le respect de la *Loi sur les espèces en péril*.**

Objectif 1.4 : **S'attaquer aux impacts écologiques de l'activité humaine en réduisant les perturbations dans les principaux corridors fauniques et d'autres parcelles d'habitat importantes, en faisant la promotion de l'intendance auprès des utilisateurs du parc et en appliquant des mesures de gestion active qui atténuent les impacts possibles et améliorent l'habitat faunique dans certains secteurs choisis.**

Cibles

- **D'ici 2025, des lignes directrices et des protocoles de fonctionnement pour la sécurité et la coexistence humains/animaux sont élaborés. Ces documents décrivent les mesures à prendre de façon proactive pour réduire les risques, de même que les critères d'intervention, la gamme de mesures d'intervention possibles et l'approche à adopter pour l'éducation des visiteurs.**
- **La possibilité de mettre en place des mesures d'atténuation à l'écart de la voie ferrée est évaluée dans le but de réduire le risque de mortalité faunique d'origine ferroviaire dans le parc national Yoho. Les méthodes retenues sont compatibles avec les recommandations formulées dans le cadre de l'Initiative conjointe Parcs Canada–Chemin de fer Canadien Pacifique pour la conservation du grizzli et peuvent comprendre la création de corridors de déplacement de rechange ou l'amélioration de l'habitat par des brûlages dirigés ou des travaux d'éclaircie de la forêt.**
- **Des clôtures d'exclusion de la faune sont installées dans le cadre du projet d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne pour réduire la mortalité faunique sur les routes.**
- **À la lumière des recherches et des connaissances sur les habitudes de déplacement de la faune, des passages pour animaux sont aménagés en guise de compléments aux clôtures routières afin de préserver la connectivité de l'habitat terrestre.**
- **Les appareils photo de télésurveillance confirment que les passages pour animaux jouent efficacement leur rôle de corridors de déplacement et permettent aux mammifères de moyenne et de grande taille de traverser la Transcanadienne dans le parc.**
- **Les parcelles perturbées par les travaux de construction routière telles que l'aire de stockage de roches du mont Vaux sont ramenées à leur état d'origine, de manière à pouvoir servir d'habitat fonctionnel à la suite de l'achèvement des projets.**
- **Les niveaux actuels de sûreté de l'habitat pour le grizzli sont maintenus ou accrus dans chacune des unités de gestion du paysage du parc, comme le confirme la prochaine évaluation de l'état du parc.**
- **Pendant la période visée par le présent plan, Parcs Canada travaille en collaboration avec des chercheurs externes à peaufiner le modèle de sûreté de l'habitat du grizzli pour mieux tenir compte du caractère propice ou de l'importance de l'habitat pour diverses autres espèces sensibles ou farouches en fonction de la saison, du type et du niveau de perturbation ainsi que de la connectivité des parcelles d'habitat.**
- **Chez le grizzli, la tendance démographique de la population et la répartition des femelles sont stables, comme le confirment les évaluations réalisées en 2024 dans les parcs nationaux Yoho, Kootenay et Banff.**
- **Les populations de chèvres de montagne restent stables.**
- **Le sentier Amiskwi et le sentier de la Rivière-Ice-Leancoil sont convertis en parcours de nature sauvage, et les travaux d'entretien sont interrompus de manière à réduire les perturbations d'origine humaine dans ces corridors de déplacement importants.**
- **Des modifications ciblées sont apportées à l'écosystème, par exemple des travaux d'éclaircie ou des brûlages dirigés, pour créer un habitat destiné à attirer la faune à l'écart des secteurs de forte affluence humaine, par exemple le lotissement urbain de Field, l'hôtel Emerald Lake Lodge et l'aire de fréquentation diurne du Lac-Emerald.**

Objectif 1.5 : **Repérer les ressources culturelles, les enregistrer et les protéger par des moyens qui respectent leurs origines diverses ainsi que leur importance historique et contemporaine.**

Cibles

- De concert avec ses partenaires autochtones et selon leurs capacités, leurs protocoles et leurs intérêts, Parcs Canada actualise le répertoire des objets et des sites culturels qui revêtent de **l'importance pour les** communautés autochtones ayant des liens ancestraux avec le territoire du parc. Les protocoles et les pratiques adoptés pour la gestion de ces ressources culturelles sont améliorés.
- **D'ici 2030, le répertoire des ressources culturelles connues est examiné, validé et intégré aux systèmes d'information géographique** du parc.
- **Un calendrier pour la surveillance de l'état des ressources culturelles** est établi et un programme de reddition de comptes uniforme **est créé en vue d'évaluer** et de mesurer le changement ou la dégradation des ressources culturelles au fil des ans.
- Des projets de recherche conjoints sont élaborés afin de mieux comprendre toute la diversité des ressources culturelles du parc, y compris les ressources matérielles et immatérielles et les pratiques culturelles.
- **D'ici 2028, l'état du patrimoine bâti est soumis à une évaluation, et des plans d'entretien de conservation** sont élaborés pour les 12 édifices fédéraux du patrimoine du parc.
- **L'état du patrimoine bâti passe de mauvais à passable** dans la prochaine évaluation de **l'état du** parc.
- **En collaboration avec des groupes autochtones et d'autres intervenants, Parcs Canada élabore d'ici 2026 un énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles** qui recense les thèmes historiques et les ressources culturelles du parc.
- Les pratiques de gestion des ressources culturelles sont améliorées par un travail de collaboration avec les parcs des montagnes adjacents **dans le but d'approfondir les connaissances sur les relations à l'échelle du paysage élargi et d'améliorer l'échange de renseignements sur le sujet.**

Stratégie clé 2 : Expériences authentiques adaptées au territoire

Les parcs nationaux proposent à la population canadienne des expériences exceptionnelles qui **l'amènent** à se rapprocher de son patrimoine naturel et culturel. Ils offrent aux visiteurs une possibilité incomparable, celle **de s'imprégner de nature, d'histoire et de cultures diverses tout en étant entourés** de nature sauvage et de paysages de montagnes. **Parcs Canada a pour mandat de préserver l'authenticité et la** qualité de cette expérience tout en veillant à ce que les visiteurs en comprennent le caractère exceptionnel. Les possibilités offertes se caractériseront par la durabilité écologique et la reconnaissance des diverses motivations et attentes des visiteurs. Les activités et les communications seront conçues de manière à **faire mieux connaître les ressources naturelles et culturelles et à en favoriser l'intendance, tout en** encourageant chaque visiteur à partager la responsabilité de la conservation de ces trésors patrimoniaux.

Le degré de satisfaction des visiteurs demeure élevé dans le parc national Yoho. Cependant, la hausse **constante de l'affluence signifie que Parcs Canada doit s'attaquer activement** aux défis engendrés par une **demande d'espaces limités pour veiller à ce que les niveaux de fréquentation** restent durables. La présente stratégie vise à préserver les expériences de montagne exceptionnelles qui font la renommée du parc et à les étayer **par des installations et des services essentiels qui respectent l'esprit des lieux. Pour** obtenir les **résultats souhaités, Parcs Canada aura besoin de la collaboration et du soutien d'intervenants et de** partenaires.

Parcs Canada **s'adaptera à l'évolution** de la demande et répondra aux besoins des visiteurs par des moyens qui assurent un accès équitable aux expériences axées sur la nature et la culture du parc. Les approches de **gestion de l'affluence contribueront à l'atteinte des objectifs d'intégrité** écologique, seront fondées sur des données probantes et garantiront aux visiteurs un accès prévisible à des expériences agréables et **sécuritaires tout en favorisant une saine intendance de l'environnement. Grâce à des communications tout** au long du cycle du voyage, les visiteurs pourront planifier leurs expériences, **bien s'y préparer** et arriver à destination en ayant des attentes réalistes.

L'affluence demeurera concentrée dans plusieurs secteurs du parc où la demande est forte, par exemple les chutes Takakkaw, le lac Emerald et Field. **Parcs Canada continuera de contrôler soigneusement l'accès des visiteurs au secteur du lac O'Hara et aux gisements fossilifères de schistes argileux de Burgess** afin

d'assurer la protection de ressources aussi exceptionnelles que fragiles. D'autres possibilités populaires de randonnée d'une journée et d'observation des panoramas seront préservées au pont naturel ainsi que sur les sentiers du Lac-Sherbrooke, des Chutes-Wapta, du Mont-Hunter et des Cheminées-des-Fées. Les ressources affectées à l'entretien des sentiers et des installations du parc seront axées principalement sur le soutien à ces expériences. La majeure partie du reste du parc sera protégée sous forme de réserve intégrale où les niveaux d'activité humaine demeureront faibles. L'affluence dans les secteurs les plus populaires sera gérée de façon à réduire la congestion, à prioriser la sécurité publique et à offrir des expériences de qualité. Les travaux d'infrastructure seront focalisés sur l'amélioration de l'accessibilité et la création d'un environnement inclusif pour le personnel et les visiteurs. Qu'il s'agisse d'attractions très fréquentées en bordure de route ou de coins reculés de l'arrière-pays, les installations destinées aux visiteurs seront planifiées, conçues, situées et entretenues de manière à faciliter la prestation d'expériences de qualité, à favoriser l'intégrité écologique et à assurer la viabilité à long terme des biens.

Objectif 2.1 : Veiller à ce que l'infrastructure et les services fournis soient durables, bien conçus et adaptés à des niveaux de fréquentation appropriés tout en protégeant les écosystèmes du parc.

Cibles

- **Parcs Canada adopte des lignes directrices pour la conception de l'infrastructure** des campings, des aires de fréquentation diurne et du point de départ des sentiers, afin que des installations appropriées, notamment des stationnements, des toilettes et des panneaux de signalisation au point de départ des sentiers, soient en place pour enrichir l'expérience du visiteur et protéger les écosystèmes locaux contre les incidences d'une forte affluence.
- Un plan de gestion des biens est élaboré pour décrire des stratégies, des ressources et des mesures permettant de maximiser le rendement et la durabilité des biens, de réduire les risques et de veiller à ce que les biens contribuent efficacement à l'atteinte des objectifs du présent plan directeur, tout en respectant les plafonds de croissance définis par les limites de la réserve intégrale.
- **Parcs Canada répond à la demande de camping dans l'avant-pays en accroissant l'efficacité** des campings Monarch et Kicking Horse. Il explore aussi la possibilité de rétablir une partie de l'offre de camping historique dans la partie ouest du parc.
- Les points d'entrée du parc sont améliorés par des moyens d'accueil et d'information qui guident les visiteurs vers les endroits les mieux adaptés à leurs intérêts.
- Le camping du Lac-O'Hara subit des travaux qui permettent de remédier à la dégradation des emplacements pour tentes et d'améliorer les installations auxiliaires.
- Les effets de la pollution lumineuse sur l'intégrité écologique et l'expérience du visiteur sont réduits grâce à l'adoption des normes d'éclairage de l'International Dark-Sky Association pour tous les nouveaux appareils d'éclairage et à la modification des systèmes d'éclairage existants conformément à ces normes.
- Une nouvelle installation d'utilisation diurne est aménagée près de la limite ouest du parc en marge de travaux d'amélioration routière. Elle sert de point d'accueil et d'orientation pour les automobilistes qui voyagent vers l'est.

Objectif 2.2 : Élaborer et appliquer des stratégies de gestion de l'affluence là où elles sont nécessaires pour protéger les écosystèmes du parc et préserver la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.

Cibles

- **Parcs Canada conçoit une stratégie d'enrichissement de l'expérience du visiteur** dans laquelle il définit ses principaux marchés et les expériences qu'il souhaite offrir dans le parc.
- **Pour les secteurs les plus fréquentés, Parcs Canada élabore un plan de gestion de l'affluence** qui expose des stratégies, des outils et des améliorations appropriées à apporter à l'infrastructure et aux services afin d'assurer la viabilité de l'offre de services aux visiteurs.
- Avant 2025, Parcs Canada évalue la faisabilité de mettre en place des solutions de transport de rechange comme moyen d'accès aux chutes Takakkaw et au lac Emerald.
- Parcs Canada conserve la série actuelle d'outils de gestion de l'affluence au lac O'Hara, notamment le système de contingentement de l'accès aux navettes, les fermetures de secteur et les

restrictions volontaires **d'accès aux sentiers** pour protéger des écosystèmes alpins fragiles et réduire les perturbations dans les principaux corridors de déplacement fauniques.

- **Un système de réservation par tirage au sort est instauré pour le lac O'Hara, et il est soumis à une surveillance qui permet d'en évaluer l'efficacité et de déterminer s'il y a lieu de le reproduire à d'autres destinations.**
- **L'accès aux gisements fossilifères de schistes argileux de Burgess est limité aux visiteurs accompagnés de guides qui sont agréés par Parcs Canada ou qui travaillent à son service.**

Objectif 2.3 : Accroître l'**accessibilité** et le caractère inclusif conformément à l'**esprit** et aux principes de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Cibles

- Au cours des cinq premières années visées par le présent plan, Parcs Canada procède à une **évaluation de l'accessibilité et du caractère inclusif et dresse un plan d'action** afin de définir et de **réduire les obstacles présents dans l'environnement bâti** (bureaux, bâtiments opérationnels, **campings de l'avant-pays** et aires de fréquentation diurne), **les technologies de l'information et des communications, les réseaux de transport et d'autres programmes et services du parc.**
- De concert avec des personnes handicapées, les principes de conception adaptative sont intégrés aux nouvelles installations et à celles qui sont rénovées, **afin qu'elles soient** accessibles et conformes aux normes et aux pratiques exemplaires.

Objectif 2.4 : Voir à ce que les sentiers, les programmes, les **services et les campings de l'arrière-pays** soient durables et à **ce qu'ils fournissent aux visiteurs** tout un éventail **d'excellentes possibilités de** découvrir la diversité du parc par des options de longueur et de difficulté variables.

Cibles

- Parcs Canada apporte des améliorations aux sentiers, aux pavillons de renseignements, aux **campings de l'arrière-pays** et aux panneaux des sentiers pour remédier aux lacunes signalées, **appuyer la prestation d'expériences de grande qualité axées sur la nature et la culture**, et assurer une orientation appropriée.
- Le sentier du Mont-Stephen **fait l'objet d'améliorations qui permettent d'éliminer les problèmes constants de rupture de talus et de dégradation de la chaussée et qui appuient le programme de randonnées jusqu'aux gisements de trilobites du mont Stephen.**
- **En marge du projet proposé d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, le point de départ du sentier du Mont-Hunter est déplacé de manière à accroître la sécurité des visiteurs.**
- Les expériences offertes aux visiteurs sont enrichies par des programmes élaborés en collaboration avec des partenaires autochtones. Ces programmes fournissent aux visiteurs la possibilité de se familiariser avec **l'histoire, la culture et les pratiques autochtones** par des contacts avec des Autochtones.
- **D'ici 2030, selon les intérêts et les capacités des partenaires autochtones, les langues autochtones sont intégrées à une partie des panneaux installés le long des sentiers.**

Stratégie clé 3 : Renforcement des relations avec les Autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à approfondir et à renforcer ses relations avec les peuples autochtones. Dans cette optique, un grand nombre de lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada sont gérés par des organes de cogestion ou par des conseils consultatifs auxquels siègent les communautés autochtones locales. Ces structures reconnaissent les rôles importants que jouent et que doivent continuer de jouer les peuples autochtones **dans l'intendance des lieux patrimoniaux.** Par des approches reposant sur le renouvellement des relations, le respect et la coopération, les parcs nationaux des montagnes **continueront de reconnaître les liens qu'ils entretiennent avec les Autochtones** et de travailler avec les peuples autochtones afin de faire progresser des priorités communes.

Le parc national Yoho **a été l'une** des premières aires protégées à voir le jour au Canada, à une époque où **les peuples autochtones étaient souvent privés de l'accès** aux terres et aux eaux de leur territoire ancestral.

Aujourd'hui, Parcs Canada cherche à réparer les séquelles de ce legs en reconnaissant les liens qui unissent les Autochtones à leur territoire et en nouant des relations de travail.

Pour que la réconciliation prenne tout son sens, il faut des approches concertées qui tiennent compte des intérêts et des priorités de divers groupes et cultures autochtones. Ce travail de coopération permettra aux peuples autochtones de renouer avec les terres et les **eaux qu'ils utilisaient traditionnellement dans le parc**, de faire entendre leur voix dans la transmission de leur culture et de leur histoire, de lancer des initiatives destinées à protéger les terres du parc et à en prendre soin ainsi que de tirer parti des débouchés économiques associés à la présence du parc. Ce travail conjoint entre Parcs Canada et les communautés autochtones dans le parc national Yoho **s'inscrira également dans des initiatives de plus grande envergure du gouvernement du Canada, par exemple l'application des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et les efforts de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.**

En outre, Parcs Canada améliorera **l'exécution de son mandat en intégrant les perspectives des Autochtones à la gestion et à l'exploitation du parc et en travaillant avec les communautés autochtones** pour définir et mettre en valeur leur culture, leur histoire et leurs récits. Les mesures prévues pour **l'atteinte des objectifs** et des cibles présentés ci-dessous devraient être **mises en œuvre pendant toute la** période visée par le présent plan, selon la capacité, les priorités et les intérêts des partenaires autochtones.

Objectif 3.1 : Les peuples autochtones qui ont des liens traditionnels avec les terres et les eaux du parc national Yoho sont impliqués dans le parc grâce aux solides relations de collaboration qui ont été nouées avec Parcs Canada.

Cibles

- Parcs Canada conclut des accords avec la Nation Ktunaxa et les communautés de la Nation Secwépemc (la bande de Shuswap, la bande de Splatsin, la bande indienne de Neskonlith, la **bande indienne d'Adams Lake et la bande de Little Shuswap Lake**) afin de contribuer à bâtir de solides relations de travail et de collaboration ainsi que de leur permettre de participer activement **à la gestion et à l'exploitation du parc.**
- La Nation Ktunaxa et la Nation Secwépemc participent à l'élaboration des plans d'intendance des écosystèmes aquatiques et des futurs plans de gestion du feu.
- Parcs Canada et ses partenaires autochtones **travaillent ensemble à l'élaboration de cibles pour mesurer l'efficacité de la présente stratégie ainsi qu'à la recherche de projets d'intérêt commun.**

Objectif 3.2 : Renforcer la gestion du parc en faisant participer les communautés autochtones aux programmes et aux décisions de gestion et en intégrant leur savoir.

Cibles

- Parcs Canada travaille avec la Nation Ktunaxa et la Nation Secwépemc afin de mieux comprendre leurs intérêts, leurs valeurs et leurs objectifs de gestion pour le parc national Yoho.
- Selon les priorités définies dans le cadre de ce travail, Parcs Canada intègre le savoir autochtone qui lui est transmis aux programmes de gestion des ressources écologiques et culturelles.
- Le personnel de Parcs Canada et les entreprises qui exercent leurs activités dans le parc ont accès à une formation dirigée par les peuples autochtones afin de mieux connaître et comprendre la **culture, l'histoire, les perspectives et les priorités des Autochtones.**

Objectif 3.3 : Permettre aux partenaires autochtones de bénéficier des débouchés économiques associés à la présence du parc.

Cibles

- En collaboration avec les partenaires autochtones qui ont des liens traditionnels avec le territoire du parc, **Parcs Canada explore des possibilités d'emploi, de marchés de services et d'approvisionnement** qui sont conformes à ses propres politiques et lignes directrices et à celles du Conseil du Trésor.

- Parcs Canada explore avec ses partenaires autochtones la possibilité de mettre en place des programmes de gardiens autochtones qui contribueraient à la surveillance du parc et à la sensibilisation des visiteurs.
- Les partenaires autochtones exercent dans le parc des activités significatives et pertinentes sur le plan culturel conformément à leurs pratiques traditionnelles et contemporaines.

Stratégie clé 4 : Établissement de liens avec la population canadienne à l'intérieur et au-delà du parc

Le parc national Yoho fait partie du patrimoine de notre pays. **Parcs Canada s'efforce de mieux faire connaître ce patrimoine naturel et culturel par des programmes stimulants et du contenu éducatif qui font naître un sentiment d'appartenance. Au fur et à mesure que le public se familiarise avec ce patrimoine, il en vient à accorder de la valeur aux parcs nationaux, ce qui l'amène à les appuyer et à vouloir participer à des activités de conservation et d'intendance à l'échelle locale.** Cette stratégie vise à fournir des services et **des programmes d'apprentissage aux visiteurs** du parc tout en nouant des liens avec les habitants du pays dans leur propre foyer afin de les rapprocher de ce trésor patrimonial. Parcs Canada **cherchera à s'adapter à l'évolution des moyens d'interaction de la population avec les parcs nationaux** en fournissant aux visiteurs **des services d'interprétation du patrimoine naturel et culturel dans divers formats et en se rapprochant des non-visiteurs par les technologies qu'ils emploient là où ils vivent.**

Les visiteurs du parc disposeront d'une vaste gamme de possibilités d'observer, d'apprendre et de participer à des activités d'interprétation qui approfondissent leurs connaissances et les rapprochent du parc. Les non-visiteurs auront accès à un nombre croissant de possibilités de se renseigner sur le patrimoine protégé du parc national Yoho et sur les programmes de conservation de Parcs Canada. Les efforts déployés pour étendre la portée du parc **au-delà de ses limites se concentreront sur l'utilisation de la technologie pour établir des contacts avec les résidents des centres urbains.** En tissant des liens avec des personnes qui risquent de ne jamais visiter le parc national Yoho, Parcs Canada accroîtra le soutien accordé à la protection du patrimoine naturel et culturel de ce lieu patrimonial.

En se rapprochant des visiteurs et des non-visiteurs, Parcs Canada sera également mieux à même de développer une littérature écologique et culturelle, de rallier la population autour de mesures de gestion destinées à préserver le patrimoine naturel et culturel, et de faire connaître la nécessité de promouvoir **l'intendance, de renforcer les relations avec les Autochtones et de s'adapter aux effets du changement climatique.**

Objectif 4.1 : Comprendre les besoins en information et les attentes de la population canadienne **et s'y adapter.**

Cibles

- **Les activités de communications externes du parc font l'objet d'une évaluation stratégique qui tient compte des besoins de la population en évolution du Canada.**
- Parcs Canada élabore une stratégie de relations externes exhaustive **afin d'orienter tous les efforts de communications externes du parc national Yoho.**

Objectif 4.2 : **Par du contenu éducatif et des programmes d'apprentissage intéressants et à jour,** faire naître chez la population canadienne un **sentiment d'attachement au parc national Yoho, à ses écosystèmes dynamiques et à son histoire humaine ainsi qu'un désir de participer à leur intendance.**

Cibles

- **D'ici 2023, Parcs Canada élabore un plan stratégique visant à orienter l'interprétation du patrimoine naturel et culturel du parc. Ce plan porte sur l'interprétation avec et sans personnel.**
- Parcs Canada élabore **des possibilités d'augmenter le contenu autochtone des programmes d'interprétation** du parc conjointement avec ses partenaires autochtones.
- En collaboration avec des partenaires, Parcs Canada lance des campagnes promotionnelles axées **sur l'intendance du parc, les activités respectueuses et les expériences authentiques afin d'exercer une influence positive sur les comportements des visiteurs.**

- **D'ici 2025**, Parcs Canada actualise **les expositions d'interprétation sur les** gisements fossilifères de schistes argileux de Burgess au **centre d'accueil du parc afin d'y intégrer les résultats des** recherches scientifiques récentes et en cours.
- **Parcs Canada conçoit de nouveaux produits et programmes d'interprétation ou révisé ceux qui existent déjà afin d'offrir des possibilités variées et inclusives** à tous les visiteurs.

Objectif 4.3 : Inspirer le public à se renseigner sur le parc national Yoho et lui permettre **d'en faire l'expérience et de s'en rapprocher sans s'y rendre en personne.**

Cibles

- Grâce à des programmes de diffusion externe de grande qualité appuyés par des plateformes en ligne et des partenariats clés, Parcs Canada établit des contacts avec des publics nouveaux et traditionnels dans les centres urbains de Calgary, de Toronto et de Vancouver.
- Des cibles sont établies afin de **mesurer l'efficacité des médias sociaux, des médias traditionnels** tels que les journaux, la radio et la télévision, ainsi que de la promotion et de la diffusion externe.
- Des expériences virtuelles et des médias numériques innovateurs sont créés en réponse aux besoins et aux attentes de la population canadienne.

Stratégie clé 5 : Gestion de l'aménagement et des collectivités du parc

L'intégrité écologique sera la priorité absolue dans la gestion du parc, y compris dans la gestion de l'aménagement ou du réaménagement. Parcs Canada appliquera une approche transparente et uniforme qui respectera les limites, le zonage et les réserves intégrales. Tous les projets d'aménagement envisagés doivent s'inscrire de façon manifeste dans la vision et les objectifs du parc tels qu'ils sont décrits dans le plan directeur. Ils doivent aussi contribuer à mieux faire connaître les espaces naturels et culturels, aider le public à s'en rapprocher et avoir pour but de protéger, dans l'intérêt des générations futures, les caractéristiques qui donnent à ce lieu patrimonial son caractère distinctif.

Parcs Canada dispose déjà d'un cadre bien établi qui limite la croissance dans les parcs nationaux des montagnes. Ce cadre est constitué de lois, de règlements et de politiques qui remontent aux modifications de 2001 à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Il fait partie intégrante de l'approche adoptée par Parcs Canada pour préserver ou rétablir l'intégrité écologique et offrir des expériences exceptionnelles aux visiteurs. Voici les diverses composantes de ce cadre : des limites de croissance qui régissent l'empreinte globale et les surfaces de plancher commerciales maximales autorisées dans le lotissement urbain (Field), des plafonds d'aménagement qui définissent les possibilités, les contraintes et les niveaux d'aménagement maximaux pour tous les établissements d'hébergement commercial périphériques du parc (*Lignes directrices pour les établissements d'hébergement commercial périphériques*), le *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada*, qui s'applique à 97 % du territoire du parc national Yoho et qui interdit les activités et les projets d'aménagement commerciaux susceptibles de nuire au caractère sauvage du parc, ainsi que le système de zonage du parc, qui restreint également l'aménagement et les activités dans les zones désignées « milieu sauvage » et « préservation spéciale » (voir la section 8.1). À cet égard, Parcs Canada travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux règlements et lignes directrices pour instaurer un processus modernisé de délivrance de permis de planification afin d'assurer la prise de décisions transparentes et uniformes pendant l'examen des projets proposés.

En tant que centres de services aux visiteurs, les lotissements urbains des parcs nationaux des montagnes jouent un rôle essentiel dans l'exécution du mandat de Parcs Canada. Les limites spatiales et les plafonds d'aménagement établis continueront d'être respectés, et les collectivités situées au sein d'un parc national fourniront, par des pratiques durables sur le plan écologique, des services et des installations qui contribuent directement à l'atteinte des grands objectifs du parc.

L'infrastructure du parc national Yoho englobe le village de Field, plusieurs établissements d'hébergement commercial périphériques, quatre refuges exploités par le Club alpin du Canada, une auberge, la Transcanadienne, la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique, des couloirs de services publics, des carrières de gravier, des campings, des aires de fréquentation diurne, des sentiers et des chalets de

patrouille **d'arrière-pays**. Bon nombre de ces installations forment des étapes importantes pour les visiteurs qui explorent le parc. Elles sont pour la plupart situées **dans l'étage montagnard, c'est-à-dire dans le creux des vallées, l'habitat le plus productif sur le plan biologique**. Il faut à tout prix respecter les limites de croissance établies et gérer soigneusement les activités autorisées dans ces secteurs pour que ces habitats demeurent fonctionnels sur le plan écologique.

Parcs Canada gèrera les réserves intégrales de manière à en préserver le caractère sauvage. Les expériences qui y seront offertes seront variées, depuis des possibilités étayées par une infrastructure **rudimentaire bien entretenue, comme des sentiers et des campings d'arrière-pays, jusqu'à des aventures dans des secteurs reculés où l'infrastructure est pratiquement inexistante et** qui nécessitent un haut degré **d'autosuffisance et des techniques de déplacement** en milieu sauvage. Les sommes investies dans les biens **serviront surtout à soutenir des possibilités clés dans les secteurs les plus fréquentés de l'arrière-pays**. La **préservation de l'intégrité écologique, de la sûreté de l'habitat faunique et des corridors de déplacement** sera un facteur prépondérant à considérer dans les réserves intégrales entièrement ou presque entièrement dépourvues **d'infrastructure**.

La présente stratégie vise à faire en sorte que les paysages distinctifs et les réserves intégrales du parc soient protégés et légués intacts aux générations futures, **tout en autorisant des projets d'aménagement** appropriés qui tiennent compte des besoins des visiteurs. Le parc national Yoho appliquera rigoureusement la **réglementation et les politiques sur l'aménagement et l'utilisation du territoire afin d'assurer la protection du patrimoine naturel et culturel**. Parcs Canada gèrera également les activités actuelles et proposées qui nécessitent les services de guides afin de veiller à ce que les activités autorisées et les profils de fréquentation soient compatibles avec les objectifs liés à la protection de **l'environnement et à l'expérience du visiteur**.

Objectif 5.1 : **Gérer l'aménagement et l'utilisation du territoire à l'aide des outils existants et d'autres techniques, selon les besoins, afin de veiller à ce que l'empreinte de l'activité humaine respecte les limites de croissance établies.**

Cibles

- **Aucune parcelle supplémentaire à l'extérieur des limites de Field n'est mise à disposition pour des établissements d'hébergement commercial ou des installations auxiliaires en vertu d'un permis ou d'un bail.**
- **Un nouveau règlement national sur l'aménagement du territoire est appliqué à l'examen des propositions d'aménagement.**
- **Les granulats nécessaires à la construction et à l'entretien des installations du parc sont obtenus conformément à la stratégie de gestion des granulats dans les parcs des montagnes (2019). Ils proviennent de sources externes dans la mesure du possible, et des plans de remise en état sont mis en œuvre lorsqu'ils sont extraits de sources situées à l'intérieur du parc.**
- **L'infrastructure associée à l'hôtel Great Divide Lodge (anciennement l'hôtel West Louise Lodge) est enlevée, et la parcelle est remise en état au plus tard en décembre 2025, après l'expiration du bail.**

Objectif 5.2 : **Gérer les réserves intégrales de manière à en préserver le caractère sauvage et l'intégrité écologique.**

Cibles

- **Parcs Canada prépare un plan de gestion des réserves intégrales étayé par des données locales afin de définir les objectifs souhaités en matière d'écologie et d'expérience du visiteur, les priorités au chapitre de l'entretien des sentiers et des installations, les activités récréatives appropriées et la taille des groupes pour des réserves intégrales particulières du parc.**
- **Les activités récréatives en plein air qui ont un impact négligeable sur les écosystèmes du parc et qui ne nécessitent qu'un minimum de services et d'installations rudimentaires sont soutenues.**
- **Les excursions équestres commerciales et privées ont lieu uniquement dans les secteurs désignés, et elles sont gérées de façon à prévenir ou à limiter les impacts environnementaux et à permettre le rétablissement des ressources altérées.**

- Les niveaux et les profils de fréquentation des réserves intégrales sont soumis à une surveillance **qui permet d'en évaluer les effets sur la sûreté de l'habitat et** sur le caractère sauvage.

Objectif 5.3 : Autoriser des activités commerciales qui aident les visiteurs à se rapprocher du parc et à saisir **l'importance des écosystèmes et de l'histoire humaine**, tout en évitant les impacts écologiques négatifs et les conflits entre groupes d'**usagers**.

Cibles

- Le processus de délivrance de permis aux guides commerciaux est examiné et peaufiné en **collaboration avec d'autres unités de gestion afin de préserver et d'améliorer** la qualité des services fournis par les guides, de confirmer des normes uniformes pour tous les guides, de **garantir des possibilités justes et équitables d'obtention de permis d'exploitation et de fournir un** juste rendement à la population canadienne.
- **La fréquentation de l'arrière-pays par les guides commerciaux fait l'objet d'une surveillance** par **l'intermédiaire de rapports annuels obligatoires** qui permettent de déterminer le niveau et les profils de fréquentation et **d'en évaluer les effets sur la sûreté de l'habitat et le caractère sauvage.**
- La fréquentation intensive des milieux sauvages par les groupes organisés qui ont besoin de **camps de base pour des périodes prolongées n'est pas autorisée.**

Objectif 5.4 : Veiller à ce que le village de Field remplisse sa double fonction de centre durable pour **l'accueil et l'orientation des visiteurs** du parc et de lieu de résidence confortable pour les résidents admissibles.

Cibles

- **Dans les cinq années qui suivent l'approbation du présent plan, le plan communautaire** du village de Field est actualisé. Ce plan communautaire est conforme au présent plan directeur et aux **principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement, d'intendance environnementale** et de conservation du patrimoine.
- Des travaux de gestion du combustible forestier sont exécutés **à l'intérieur et autour du village afin de réduire le risque d'incendie.**
- **Les panneaux d'orientation et les sentiers** qui relient la collectivité au parc sont améliorés de **manière à faciliter l'exploration.**
- Les ressources culturelles qui sont associées **à l'histoire ferroviaire de Field et qui contribuent à** un esprit des lieux exceptionnel sont protégées et mises en valeur de manière à aider les visiteurs à comprendre les origines du village et à en saisir toute la valeur.
- Les lots résidentiels restants sont mis à la disposition des résidents admissibles à des fins **d'aménagement.**
- Les surfaces commerciales restantes qui respectent les limites prévues par la loi sont cédées à des **fins d'aménagement pour la prestation de services aux visiteurs et aux résidents.**
- Les corridors de déplacement fauniques qui entourent le village sont préservés ou améliorés.
- Les espaces communautaires sont embellis par des installations paysagères qui servent **d'agrément, qui respectent l'esprit des lieux et qui réduisent les risques d'établissement de** plantes envahissantes.
- **Parcs Canada explore la faisabilité d'instaurer** des services de transport en commun entre Field et des installations comme le camping Kicking Horse, **l'aire de fréquentation diurne du Pont-Naturel** et le lac Emerald.

Stratégie clé 6 : Connectivité régionale et paysages

Les parcs nationaux des montagnes **s'efforceront** de contribuer à la conservation des paysages au Canada en établissant des liens écologiques et sociaux avec des entités situées au-delà de leurs limites. De nombreux aspects de la gestion du parc, par exemple la remise en état écologique, la protection civile, **l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation, les corridors fauniques et le tourisme,** ont une large **portée à l'intérieur et au-delà des limites du parc.** Parcs Canada cherchera à entretenir et à

étendre ses liens de collaboration régionale afin de mieux surveiller, comprendre et gérer ces questions et **d'autres enjeux à l'échelle** des paysages.

Le gouvernement du Canada a établi des objectifs de biodiversité qui prévoient notamment la création de **deux fois plus d'aires** naturelles protégées dans les milieux terrestres et les océans du **pays**. Il s'est également engagé à **travailler avec d'autres entités afin de** recréer des habitats pour les espèces en péril et à améliorer les milieux naturels du Canada. **Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, le gouvernement du** Canada a consacré en 2018 une somme historique, 1,35 milliard de dollars, à du travail de collaboration avec des gouvernements, des groupes autochtones, des **organismes sans but lucratif et d'autres entités**.

Parcs Canada **appuiera cet effort en travaillant de concert avec d'autres entités** de la région pour **promouvoir la conservation à l'échelle des paysages et pour assurer la protection et la mise en valeur du** site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes. Il se concentrera sur la **préservation de l'intégrité écologique dans les Rocheuses** par des initiatives telles que la réintégration du feu en tant que **moteur de l'écosystème, la protection de l'habitat et des corridors fauniques régionaux** pour des espèces qui errent sur de vastes étendues, comme le grizzli et le carcajou, le rétablissement **d'espèces en péril telles que le pin à écorce blanche et la petite chauve-souris brune**, le rétablissement **d'espèces de poissons indigènes et la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes**. La collaboration **avec d'autres entités au-delà des limites du parc inspirera la prochaine génération d'intendants du parc**, qui pourront ainsi continuer de **promouvoir la conservation à l'échelle des paysages dans la région**.

Objectif 6.1 : Collaborer avec des partenaires régionaux, dont le gouvernement, des organismes non gouvernementaux, des communautés **autochtones et des résidents afin de favoriser l'intendance** environnementale, la gestion **à l'échelle** des paysages, la coordination des mesures de lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité.

Cibles

- Les relations avec les partenaires et les gestionnaires fonciers des écosystèmes régionaux sont renforcées, et toutes les parties échangent des résultats de recherches, des renseignements et des **données à l'appui de la planification de la conservation, de la connectivité, de l'adaptation au** changement climatique, **de l'atténuation des impacts du changement climatique**, de la gestion des ressources culturelles, de la gestion du feu et de la végétation, **et d'autres dossiers de conservation** qui dépassent les limites du parc.
- Si les partenaires autochtones en font la demande, le parc leur fournit un soutien pour la création **d'aires protégées et de conservation**.
- Parcs Canada et les gouvernements provinciaux élaborent et exécutent des programmes pour **prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, y compris des plans d'intervention** précoce.
- Parcs Canada applique des mesures de conservation et de rétablissement des espèces en péril conjointement avec les communautés autochtones qui ont des liens ancestraux avec le parc ainsi **qu'avec d'autres partenaires régionaux**.
- La création **et la commercialisation de produits touristiques régionaux favorisent l'utilisation** appropriée du parc.

Objectif 6.2 : **Gérer les corridors fauniques de façon à ce qu'ils continuent de servir d'axes de** déplacement pour les animaux qui circulent entre les parcs des montagnes et **les terres gérées par d'autres entités**.

Cibles

- Les corridors fauniques prioritaires sont délimités et conservés grâce à un travail de collaboration **avec des administrations voisines et avec l'industrie forestière**. Ensemble, les partenaires **élaborent des stratégies de gestion de l'accès qui réduisent à un minimum les perturbations d'origine humaine à l'intérieur de ces corridors**.
- Les corridors fauniques de la vallée de la rivière Kicking Horse sont soumis à une surveillance tous les hivers, et les données sont analysées et consignées dans la prochaine évaluation de **l'état** du parc.

- Les variables climatiques sont intégrées à la surveillance du fonctionnement des corridors en vue **de permettre l'évaluation d'éventuels changements** dans la composition des espèces au fil des ans.
- La coopération en matière de planification des brûlages dirigés, de gestion du combustible et de **mise en œuvre favorise la préservation de la connectivité de l'habitat de part et d'autre des limites** du parc.

Stratégie clé 7 : Changement climatique et adaptation

Les parcs nationaux des montagnes ont pour mission de protéger et de représenter des caractéristiques particulières du patrimoine naturel du Canada. Ils englobent des ressources naturelles, des ressources culturelles et des paysages qui figurent parmi les plus importants du pays et qui subissent déjà les effets du changement climatique. À cet égard, les parcs nationaux offrent au Canada **d'excellentes possibilités de** contribuer à une connaissance plus approfondie du changement climatique et de ses effets à long terme. Parcs Canada est résolu à protéger les écosystèmes des parcs **dans l'intérêt des générations futures en** exerçant un leadership dans **l'exécution d'opérations durables et dans la gestion adaptative en réponse** aux impacts du changement climatique. Les parcs nationaux des montagnes continueront de collaborer **avec d'autres entités à l'étude et à la surveillance du changement climatique ainsi qu'à la sensibilisation** du public à ses effets.

Les répercussions du changement climatique sont évidentes dans les parcs des montagnes, non seulement dans le recul marqué des glaciers, mais aussi dans **l'altération** des paysages et des écosystèmes ainsi que dans la dégradation des ressources culturelles. À mesure que le climat se réchauffe, les profils **d'écoulement des eaux peuvent subir des changements** qui ont des incidences sur divers aspects des écosystèmes aquatiques. Les changements qui surviennent dans les volumes de neige et les profils **d'accumulation peuvent venir modifier le régime** des avalanches et, par voie de conséquence, les groupements de végétation locaux. Un climat plus doux risque de donner lieu à des étés plus chauds et plus secs, **d'accroître la fréquence et la gravité des incendies ainsi que d'allonger** la saison des feux. Il se peut que la superficie des écosystèmes montagnards, subalpins et alpins fluctue. De même, la saison **estivale pourrait s'allonger et entraîner** des changements dans les déplacements de la faune, les habitudes **d'occupation de l'habitat et les profils de fréquentation humaine. Les phénomènes météorologiques intenses pourraient influencer** sur l'érosion et la sédimentation, mettre en péril l'infrastructure et les ressources culturelles, et réduire **la capacité du parc d'offrir des possibilités sécuritaires et agréables** aux visiteurs.

Les quatre parcs contigus des Rocheuses protègent un vaste paysage de montagnes qui présente des **variations considérables au chapitre de la latitude et de l'altitude**³. La diversité des paysages qui en résulte peut créer un important refuge de biodiversité au fur et à mesure que le **climat se réchauffe et que l'habitat** se transforme.

Parcs Canada continuera de surveiller les principaux paramètres écologiques, de recueillir le savoir autochtone et des **données scientifiques et d'en appuyer la mise en commun afin de** définir et de bien comprendre toute la portée des changements climatiques locaux ainsi que les obstacles et les possibilités **qu'ils pourraient engendrer pour la gestion du parc**. Ce travail servira de fondement pour la conception et **la mise en place de stratégies d'adaptation** qui accroîtront la résilience du parc face aux effets du changement climatique. Parcs Canada exercera également son leadership dans la lutte au changement **climatique en travaillant avec d'autres entités à réduire les émissions de carbone produites dans le parc et en investissant dans l'efficacité énergétique et les systèmes faisant appel à des sources d'énergie** renouvelable.

Objectif 7.1 : Appuyer les travaux de recherche et de surveillance qui permettent de mieux comprendre les effets **du changement climatique sur les principaux paramètres de l'écosystème du parc et en** transmettre les résultats aux visiteurs et à la population canadienne.

³ Environ trois degrés de latitude séparent la limite nord du parc national Jasper de la limite sud du parc national Kootenay. L'altitude passe d'environ 900 mètres à la limite sud du parc national Kootenay à plus de 3 700 mètres au sommet du mont Columbia, dans le parc national Jasper.

Cibles

- Le savoir autochtone transmis par les partenaires Ktunaxas et Secwépemcs sur les changements observés dans les conditions climatiques locales est intégré aux travaux de planification et aux opérations du parc.
- La superficie des écosystèmes alpins est soumise à une surveillance, et les données obtenues sont consignées dans la prochaine évaluation de **l'état du parc**.
- Pour la surveillance de la chèvre de montagne, des protocoles fondés sur des unités de sous-population et des unités de recensement sont officialisés, **et les chèvres font l'objet d'un recensement tous les deux ou trois ans**.
- La surveillance des petits mammifères (picas), des oiseaux alpins, des amphibiens et de la présence de plantes non indigènes **s'effectue** à intervalles réguliers en vue de déceler les **changements survenus dans l'écosystème alpin**.
- La collaboration avec des scientifiques qui étudient les effets du changement climatique **s'intensifie**.
- Parcs Canada transmet les résultats de ses recherches sur le changement climatique à des collègues. Il les communique aussi **aux visiteurs par des activités d'interprétation** et à des publics externes par les médias sociaux.

Objectif 7.2 : Atténuer les menaces engendrées par le changement climatique pour les ressources **écologiques et culturelles, l'infrastructure et les opérations du parc par l'application de mesures de gestion active et de mesures d'adaptation fondées sur les dernières recherches scientifiques, la surveillance et la modélisation prédictive.**

Cibles

- Le personnel et les gestionnaires clés ont une connaissance de base de **l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation des impacts** du changement climatique, du cadre **d'adaptation au changement climatique de Parcs Canada et des principes régissant les approvisionnements écologiques. D'ici 2023, ils reçoivent de la formation sur la norme de durabilité et de résilience des biens de Parcs Canada.**
- **Des travaux de réduction des risques d'incendie fondés sur les principes Intelli-feu** sont exécutés partout autour des installations de grande valeur afin de limiter **l'accroissement prévu du nombre d'incendies** par suite du changement climatique.
- Parcs Canada évalue les risques pour les autres biens du parc qui pourraient être vulnérables à des dommages ou à des pertes en raison de phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des inondations, des tempêtes de vent, des écoulements de débris et des ruptures de talus. Il applique **les mesures d'atténuation qui s'imposent et dresse des plans de mesures d'urgence.**
- Les effets du changement climatique sur les ressources culturelles du parc sont soumis à une **surveillance, les menaces sont définies, et des plans d'adaptation** sont élaborés.
- Les plans de remise en état de la forêt et de gestion du feu sont enrichis par les recherches sur le **changement climatique et le contenu de l'Atlas du carbone de Parcs Canada.**

Objectif 7.3 : Réduire ses propres émissions de carbone dans le parc **à l'appui de la Stratégie ministérielle de développement durable en créant une infrastructure écoénergétique, en recourant à des sources d'énergie renouvelable et en adoptant des programmes** visant à favoriser une consommation réduite des combustibles fossiles.

Cibles

- Les considérations liées au changement climatique et à la durabilité sont intégrées à la prise de décisions, aux programmes et aux opérations du parc **grâce à l'adoption d'un plan de lutte contre le changement climatique qui s'assortit d'une stratégie de transition pour l'écologisation des opérations du parc national Yoho.**
- **D'ici 2023, la capacité de séquestration de carbone du parc est définie.**
- **D'ici la fin de 2023, Parcs Canada réalise un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules et des installations du parc.**

- Entre 2021 et 2023, 75 % des véhicules utilitaires légers achetés pour le parc sont sans émission ou hybrides.
- **D'ici 2023, Parcs Canada dresse un plan pour le remplacement de son parc de véhicules utilitaires légers** afin de faciliter le passage à des véhicules sans émission.
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques sont ajoutées dans les secteurs du parc qui ont accès au réseau électrique (Field, **bloc des services d'entretien du Ruisseau-Boulder**, poste d'entrée ouest).
- **L'infrastructure nouvelle ou améliorée du parc, y compris les logements, les bâtiments opérationnels et les installations d'appui aux visiteurs, intègre des éléments de conception et des technologies favorisant l'efficacité énergétique, et tous les nouveaux bâtiments sont construits de manière à respecter des normes de faibles émissions de carbone.**
- Les émissions de carbone associées aux opérations du parc diminuent par suite du recours réduit aux génératrices diesel, du groupement des locaux à bureaux, **d'une utilisation réduite des véhicules à moteur par le personnel et les partenaires, ainsi que d'autres approches innovatrices.**
- **De concert avec des partenaires, Parcs Canada explore la possibilité d'instaurer des réseaux de transport en commun régionaux pour assurer une liaison entre les collectivités locales et le parc et pour réduire le recours aux véhicules.**

7.0 Approche de gestion par secteur

7.1 Vallées de la haute Yoho et de la Petite Yoho

Le secteur des vallées de la haute Yoho et de la Petite Yoho **englobe l'aire de fréquentation diurne et le camping des Chutes-Takakkaw**, de même que la réserve intégrale qui se trouve en amont, laquelle renferme les bassins hydrographiques de la haute rivière Yoho et de la Petite Yoho. **L'aire de fréquentation diurne des Chutes-Takakkaw figure parmi les destinations les plus courues du parc.** Elle abrite des aires de pique-nique, des toilettes et un sentier **d'accès facile** qui mène au pied des chutes. Les visiteurs à la **recherche d'hébergement en dur** dans les environs peuvent passer la nuit à **l'auberge** Whiskey Jack Hostel. Le camping des Chutes-Takakkaw, qui renferme uniquement des emplacements à accès piéton, se trouve à 400 mètres **du stationnement. Il offre des possibilités d'hébergement facilement accessibles** à la lisière **d'une vallée sauvage.**

La réserve intégrale située en amont des chutes Takakkaw **s'étend vers l'est jusqu'à la limite du parc national Banff.** Elle englobe toute la partie du champ de glace Wapta/Waputik qui se trouve dans le parc **national Yoho. Cette réserve intégrale est délimitée à l'ouest par la ligne de partage des eaux qui sépare les bassins hydrographiques de la rivière Yoho et de la rivière Amiskwi.** Au sud-ouest, **elle s'étend jusqu'au col Yoho et comprend le sentier Iceline ainsi que le sentier du Lac-Yoho/du Col-Yoho (carte 3).**

Cette réserve intégrale occupe une superficie d'environ 17 300 hectares, ce qui représente à peu près 13 % du territoire du parc national Yoho. Plus de 6 000 hectares sont actuellement couverts de neige et de glace **à l'année.** Ces champs de glace, qui alimentent en bonne partie le bassin hydrographique de la rivière Yoho et de la rivière Kicking Horse, perdent actuellement du terrain (Marshall et coll., 2011; Demuth et coll., 2008).

La réserve intégrale est traversée d'environ 46 kilomètres de sentiers de randonnée désignés, parmi lesquels figurent des parcours très fréquentés dans les vallées boisées de la rivière Yoho et de la Petite rivière Yoho, ainsi que le sentier Iceline, le sentier du Col-Kiwetinok et le sentier du Glacier-Yoho, qui grimpent tous au-**dessus de la limite forestière jusqu'à du terrain glaciaire alpin.** Cette réserve intégrale comprend quatre **campings d'arrière-pays** : le camping des Chutes-Laughing, le camping des Chutes-Twin, le camping de la Vallée-de-la-Petite-Yoho et le camping du Lac-Yoho. Le camping de la Vallée-de-la-Petite-Yoho **est situé dans une zone riveraine sujette à des inondations occasionnelles et à l'érosion.** Les installations des campings des Chutes-Twin et des Chutes-Laughing se détériorent et ont besoin **d'entretien.**

Les visiteurs en quête d'hébergement en dur ont accès à quatre refuges exploités par le Club alpin du Canada (CAC). Le refuge Stanley-Mitchell, situé dans la vallée de la Petite Yoho, **est ouvert à l'année**. Pendant les mois d'été, le lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin offre de tout temps des services d'hébergement limités. Un nouveau permis d'occupation a été délivré au CAC pour qu'il puisse exploiter ce refuge de montagne comme établissement d'hébergement offrant des services de restauration limités. Le refuge Louise-and-Richard-Guy et le refuge Scott-Duncan **n'accueillent des visiteurs pour la nuit qu'en hiver**. Avec les refuges Bow et Balfour, dans le parc national Banff, ces établissements d'hébergement rustiques soutiennent deux des traversées en ski de randonnée les plus populaires de l'Ouest canadien : la traversée Wapta et la traversée Yoho. Tous ces refuges sont desservis par des hélicoptères qui y livrent du carburant et en repartent chargés d'eaux-vannes. En outre, Parcs Canada administre un chalet de l'arrière-pays près du refuge Stanley-Mitchell. Des travaux de réduction des risques d'incendie ont été réalisés autour de plusieurs de ces installations dans les dernières années.

Carte 3 : Réserve intégrale des vallées de la haute Yoho et de la Petite Yoho



Le secteur est accessible par la route de la Vallée-de-la-Yoho, qui est ouverte de la fin de juin au début d'octobre, selon les conditions d'enneigement. Cette route de montagne étroite et sinueuse de 13 kilomètres propose une promenade panoramique dans un cadre spectaculaire, mais la forte affluence peut engendrer des problèmes de congestion pendant la courte saison estivale. La route est fermée en hiver et devient un parcours de ski de randonnée pour les visiteurs qui veulent se rendre dans la vallée ou en sortir.

La vallée de la haute Yoho se trouve dans l'unité de gestion du paysage Yoho/Emerald, dont la sûreté de l'habitat est actuellement estimée à 55 %, un pourcentage inférieur à l'objectif de gestion de 68 %. En l'absence de modifications apportées à l'activité humaine, il ne sera pas possible d'atteindre cet objectif. Il

s'agit de la destination la plus courue du parc tant pour les activités diurnes que pour le camping en arrière-pays. Parcs Canada s'efforcera de préserver le niveau actuel de sûreté de l'habitat en restreignant l'aménagement de nouveaux sentiers et en maintenant la fréquentation nocturne à des niveaux allant de faibles à modérés.

Caractère sauvage

Le caractère sauvage d'un secteur donné se définit par des objectifs écologiques, des objectifs expérientiels et des objectifs de gestion de la nature sauvage ainsi que par les types d'installations, de services et d'activités récréatives qui y sont autorisés. Les vallées de la Yoho et de la Petite Yoho offrent aux visiteurs des possibilités facilement accessibles de découvrir le paysage naturel du parc national Yoho. Elles abritent les campings d'arrière-pays les plus fréquentés du parc et figurent également parmi les destinations les plus courues pour la randonnée d'une journée. Le secteur protège un paysage naturel dépourvu de route où les processus écologiques exercent leur fonction avec un minimum de gestion de l'affluence, mais à l'intérieur d'une matrice de fréquentation allant de modérée à élevée pendant l'été. Les liens physiques avec les paysages voisins préservent la connectivité écologique. Parcs Canada entend gérer ce secteur de manière à en préserver les caractéristiques naturelles et à laisser prédominer les panoramas, les sons et les odeurs de la nature sauvage.

La réserve intégrale de la Yoho et de la Petite Yoho sera gérée de façon à ce que les caractéristiques suivantes soient préservées :

- un vaste paysage sauvage préservé dans un état naturel avec un minimum d'intrusion de l'infrastructure ou de la technologie;
- un degré modéré d'autosuffisance exigé des visiteurs pendant les mois d'été;
- un degré élevé d'autosuffisance exigé des visiteurs pendant les mois d'hiver;
- un réseau de sentiers bien entretenus amélioré par des emplacements de camping désignés sur des surfaces durcies et des installations de gestion des déchets et des eaux-vannes;
- des ponts au-dessus de tous les cours d'eau importants;
- un niveau d'affluence élevé autour des chutes Takakkaw et une présence humaine modérée dans le cœur de la réserve intégrale en été, période pendant laquelle les visiteurs peuvent s'attendre à rencontrer fréquemment d'autres personnes la plupart des jours;
- une faible affluence en été à la lisière de la réserve intégrale, par exemple sur le sentier du Glacier-Yoho et le sentier du Col-Kiwetinok, où les visiteurs peuvent s'attendre à croiser occasionnellement d'autres personnes et où il leur est possible de faire l'expérience de la solitude et de l'isolement;
- une faible affluence pendant l'hiver, période pendant laquelle la solitude représente la norme, sauf aux environs des refuges ouverts pour la nuit, ce qui suppose un degré élevé d'autosuffisance.

Objectif 1 : Remettre à niveau les installations en mauvais état afin d'enrichir l'expérience du visiteur et de respecter l'esprit de la stratégie clé 2, tout en préservant ou en améliorant la sûreté de l'habitat et les corridors fauniques conformément à la stratégie clé 1.

Cibles

- Le camping de la Vallée-de-la-Petite-Yoho est déplacé à un nouvel endroit situé près de la passerelle qui enjambe la Petite rivière Yoho.
- Parcs Canada améliore les installations de camping d'arrière-pays des Chutes-Twin et des Chutes-Laughing afin de remédier aux défaillances et d'enrichir l'expérience des campeurs, tout en préservant la capacité d'accueil actuelle.
- Parcs Canada explore des solutions nouvelles et innovatrices pour la gestion des eaux-vannes dans l'arrière-pays afin de veiller à ce que les installations soient durables et à ce qu'elles répondent à la demande tout en prévenant ou en atténuant les effets écologiques néfastes.
- Avec des partenaires (dont Hostelling International et le Club alpin du Canada), Parcs Canada explore la possibilité de réinstaller l'auberge Whiskey Jack Hostel pour l'éloigner du couloir d'avalanche, réduire l'empreinte de l'infrastructure et enrichir l'expérience d'hébergement. Le cas échéant, la nouvelle installation est déplacée dans les zones III et IV aux chutes Takakkaw ou à Field, conformément à la stratégie clé 5.

- **Parcs Canada améliore les installations de l'aire de fréquentation diurne des Chutes-Takakkaw** qui sont accessibles aux personnes ayant des limitations physiques, et il en fait la promotion.

Objectif 2 : **Recueillir de solides données sur l'affluence pour bien comprendre les profils de fréquentation et déterminer de façon précise les valeurs de sûreté de l'habitat, conformément aux stratégies clés 1 et 2.**

Cibles

- **Les niveaux d'affluence et les profils de fréquentation dans le secteur font l'objet d'une surveillance régulière.**
- Parcs Canada recueille des données concernant le débit de circulation sur la route de la Vallée-de-la-Yoho.
- **Les données sur la faune et l'activité humaine sont soumises à une évaluation qui permet de cerner des possibilités d'accroître la sûreté de l'habitat du grizzli.**

Objectif 3 : **Offrir aux visiteurs des possibilités de se renseigner sur l'histoire, la culture et les bâtiments patrimoniaux du secteur conformément aux stratégies clés 1 et 4.**

Cibles

- **Le nouveau permis d'occupation** du salon de thé des Chutes-Twin s'assortit d'une liste de vérification officielle pour la surveillance annuelle de l'installation afin d'assurer la préservation du patrimoine bâti et des valeurs culturelles.
- **D'ici 2025, Parcs Canada améliore l'interprétation de l'importance historique du salon de thé des Chutes-Twin en vue d'enrichir l'expérience du visiteur et de mieux faire connaître cette ressource culturelle.**
- En collaboration avec des partenaires autochtones, Parcs Canada explore des possibilités de **mettre en valeur le patrimoine autochtone local au moyen de produits d'interprétation et de toponymes.**
- Des renseignements sur la valeur patrimoniale du chalet de patrouille des Chutes-Takakkaw sont **transmis par du matériel d'exposition.**

Objectif 4 : Explorer et **mettre en œuvre les stratégies de gestion de l'affluence décrites dans la stratégie clé 2, selon les besoins, afin de préserver la qualité de l'expérience du visiteur, de réduire la congestion et d'atteindre des objectifs écologiques.**

Cibles

- Lorsque sondés, les visiteurs expriment un degré élevé de satisfaction (de 90 % ou plus) et font **peu état d'expériences négatives attribuables à l'affluence excessive.**
- **Parcs Canada élabore un plan de gestion de l'affluence qui présente des possibilités, des défis, des stratégies et des mesures, dont l'éventuelle mise en place d'un système de tirage au sort ou d'un autre système de contingentement de l'accès aux campings de l'arrière-pays et aux activités diurnes.**
- Une étude de faisabilité est réalisée pour évaluer **la possibilité d'instaurer un réseau de transport de rechange sur la route de la Vallée-de-la-Yoho.**

8.0 Zonage et réserve intégrale désignée

8.1 Zonage

Le système de **zonage des parcs nationaux de l'Agence est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national.** Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité d'appuyer celles-ci. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel

- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

Le plan de zonage du parc national Yoho est décrit ci-dessous et illustré sur la carte 4. Le plan de zonage actuel reste inchangé par rapport à la version présentée dans le plan directeur de 2010, exception faite des modifications administratives suivantes :

- La zone **III à l'extrémité nord du lac Emerald** a été reconfigurée de manière à corriger une inexactitude cartographique.
- Le tracé du couloir de zone III qui suit le sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux (ancienne route 1A) a été modifié de manière à corriger une inexactitude dans la largeur des zones tampons et à les rendre conformes à celles des secteurs adjacents du parc national Banff.

Zone I – Préservation spéciale

La zone I englobe les parcelles du parc qui figurent parmi les meilleurs exemples des éléments représentatifs de la région naturelle ou qui présentent des caractéristiques écologiques ou culturelles exceptionnelles ou rares. Cette désignation peut également servir à protéger des parcelles qui sont trop fragiles pour pouvoir être aménagées ou accueillir un grand nombre de visiteurs. La préservation y est **l'objectif principal. L'accès du public en véhicule à moteur y est interdit.**

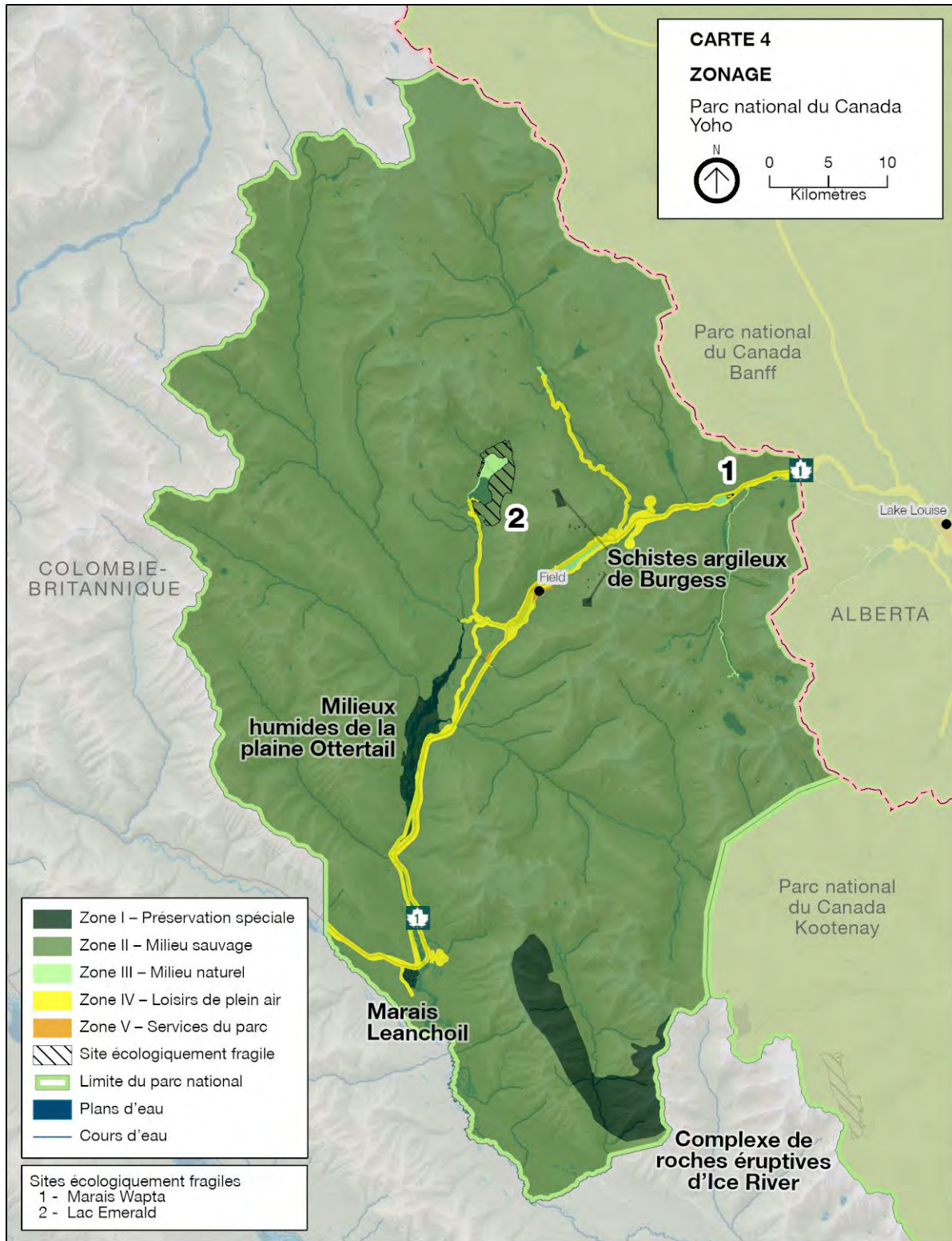
Les parcelles de zone I du parc national Yoho comprennent le complexe de roches éruptives **d'Ice River**, les gisements fossilifères de schistes argileux de Burgess, les milieux humides de la plaine Ottertail et le marais Leancoil.

Le complexe de roches éruptives **d'Ice River représente le plus grand massif intrusif des Rocheuses canadiennes.** Cette formation de roche ignée crée un contraste frappant avec la roche sédimentaire qui **compose la majeure partie des Rocheuses canadiennes. Même comparé à d'autres roches ignées, le complexe d'Ice River présente** une composition inhabituelle, soit des roches alcalines relativement rares telles que de la syénite néphélinique, de la pyroxénite et de la carbonatite. La sodalite bleue, un minéral **peu commun prisé des collectionneurs, est extraite du complexe juste à l'extérieur des limites du parc.** **L'actuel sentier de la haute rivière Ice coupe cette zone en deux.** Entretenu de façon très occasionnelle, il offre des possibilités récréatives en milieu sauvage dans la vallée de la haute rivière Ice et le secteur du mont Goodsir. **L'affluence est faible, et Parcs Canada n'a pas l'intention de développer ou d'améliorer l'infrastructure.**

Les gisements fossilifères de schistes argileux de Burgess font partie de la zone I. Cette désignation **englobe l'ensemble des** fossiles connus de la formation de Stephen qui se trouvent dans le parc national Yoho. Les schistes argileux de Burgess préservent dans leurs moindres détails les restes fossilisés **d'un écosystème marin datant de 508 millions d'années, soit de l'époque qui a suivi la diversification rapide des formes de vie complexes, ou l'explosion du Cambrien.** Les schistes argileux de Burgess sont **considérés comme l'un des gisements paléontologiques les plus importants du monde, et ils ont été inscrits à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1980.** En raison de leur rareté et de leur importance scientifique, ces fossiles doivent être rigoureusement protégés du vol et du vandalisme. **Les visiteurs ne peuvent accéder aux principaux gisements fossilifères qu'en compagnie d'un guide de Parcs Canada ou de la Burgess Shale Geoscience Foundation. Parcs Canada continuera d'appuyer les recherches scientifiques qui y sont entreprises afin de faciliter l'exécution de projets approuvés par l'intermédiaire de son système de délivrance de permis de recherche et de collecte.**

Les milieux humides de la plaine Ottertail et le marais Leancoil sont des caractéristiques montagnardes **d'altitude** relativement faible. Ces types **d'écosystèmes** sont peu communs dans le centre des Rocheuses canadiennes, et ils en forment les deux meilleurs et les deux plus grands exemples dans le parc. La parcelle de la plaine Ottertail qui se trouve dans la zone I englobe tous les milieux humides qui longent la rivière Kicking Horse, au sud du confluent de la rivière Amiskwi et du ruisseau Finn, mais elle exclut le couloir du Chemin de fer Canadien Pacifique et une bande-tampon de 100 mètres de chaque côté de la voie ferrée.

Carte 4 : Zonage du parc



Zone II – Milieu sauvage

La zone II abrite de vastes étendues naturelles préservées à l'état sauvage. Ces parcelles offrent aux visiteurs **la possibilité de faire l'expérience de la nature avec un minimum d'intrusion humaine ou d'installations. L'accès** du public en véhicule à moteur est interdit.

La majeure partie du territoire du parc national Yoho a été désignée zone II de manière à ce que de vastes paysages représentatifs puissent rester intacts. Les installations peuvent comprendre des sentiers, des **ponts, des campings d'arrière-pays**, des refuges alpins et des chalets de patrouille de Parcs Canada.

La zone II abrite deux installations non conformes, à savoir des dispositifs montés sur le mont Bosworth **et le mont Stephen pour le déclenchement préventif d'avalanches à distance. Ces** installations aident Parcs Canada à protéger la Transcanadienne contre les effets dévastateurs des avalanches.

Zone III – Milieu naturel

Les secteurs classés zone III sont gérés comme des milieux naturels offrant aux visiteurs une vaste gamme de possibilités, souvent améliorées **par des installations rustiques et rudimentaires. L'accès** du public en **véhicule à moteur y est interdit, mais il est possible d'y utiliser des motoneiges pour** le damage de pistes de ski. **De plus, le recours à l'hélicoptère et à la motoneige est autorisé pour l'approvisionnement des installations de l'arrière-pays** qui sont assujetties à un bail ou à un permis d'exploitation.

Les installations de la zone III du parc national Yoho **comprennent le camping et l'aire de fréquentation** diurne des Chutes-Takakkaw, **l'auberge** Whiskey Jack Hostel, les pistes de ski de fond du lac Emerald (carte 5), **l'hôtel Lake O'Hara Lodge** et le refuge Elizabeth-Parker (carte 6).

Zone IV – Loisirs de plein air

La désignation de zone IV **s'applique aux secteurs qui offrent une large gamme d'activités aux visiteurs. Ces activités sont appuyées par des installations d'avant-pays et par des routes. L'accès** du public en **véhicule à moteur représente l'une des principales caractéristiques de cette zone.** Les parcelles de zone IV du parc comprennent les couloirs de la Transcanadienne et de la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique, **les routes du parc ainsi que les campings et les aires de fréquentation diurne de l'avant-pays.**

Zone V – Services du parc

La zone V englobe les parcelles du parc qui abritent une forte concentration de services et de bâtiments. Le village de Field est le seul secteur de zone **V du parc. Cette désignation s'applique à la collectivité, selon les limites établies à l'annexe 4 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, de même qu'au cimetière, au réservoir d'eau et à la route d'accès connexe.**

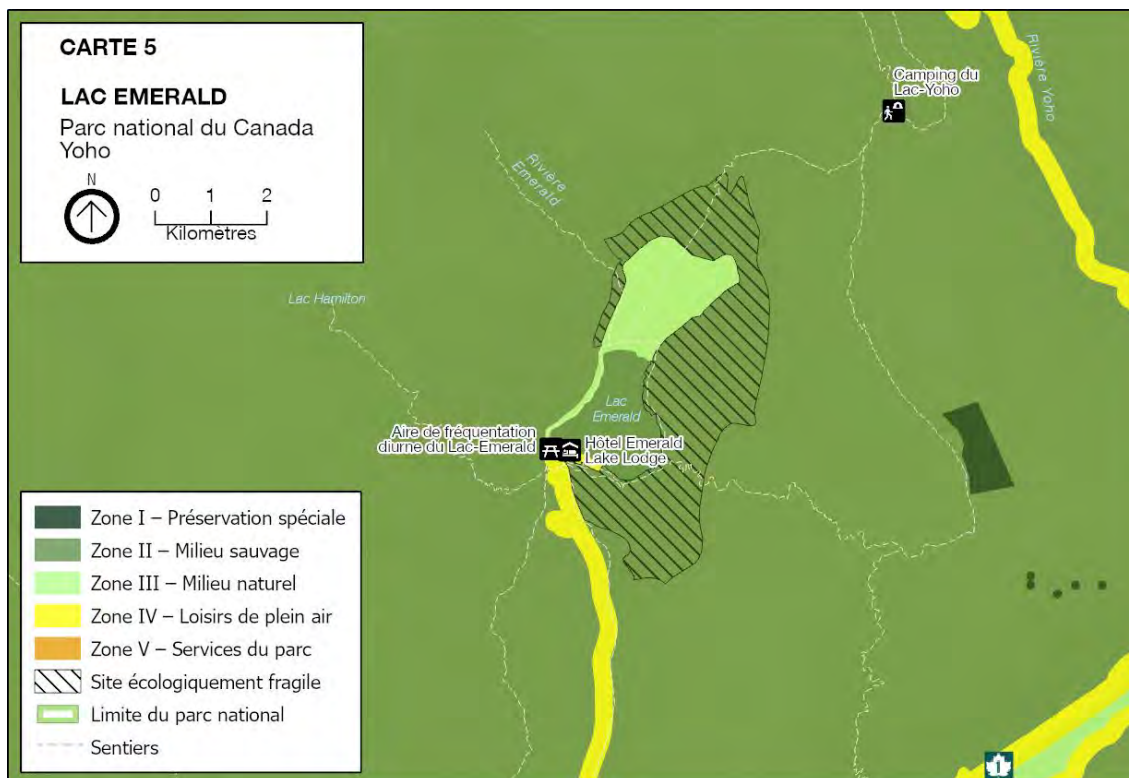
Sites écologiquement fragiles

Cette désignation s'applique à de petites parcelles qui nécessitent une protection spéciale parce qu'elles sont sensibles à l'aménagement et à l'activité humaine. Deux secteurs du parc national Yoho ont le statut de sites écologiquement fragiles :

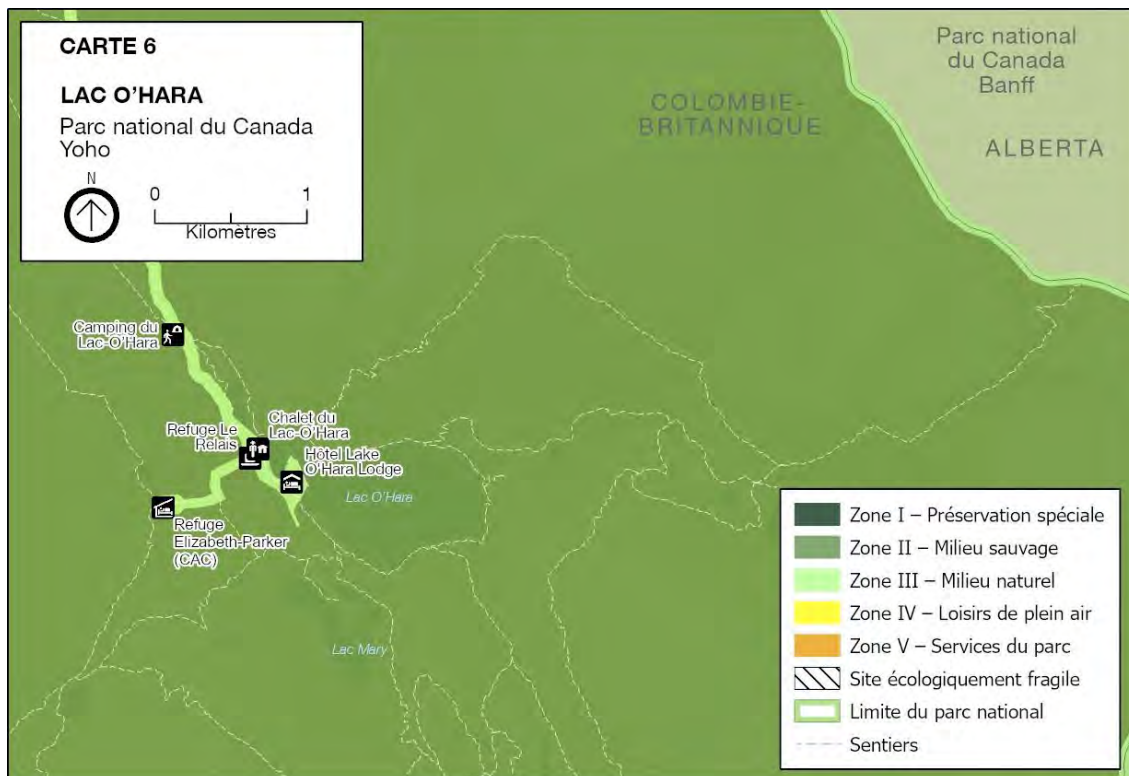
Marais Wapta – Milieu humide montagnard relativement élevé dans le col Kicking Horse. Les milieux humides montagnards sont des caractéristiques rares sur les versants ouest des Rocheuses canadiennes.

Végétation du lac Emerald – Le microclimat humide dont jouit le côté est ombragé du lac Emerald a engendré des communautés végétales uniques en leur genre dans les parcs des montagnes. La pruche de l'Ouest, **le thuya géant de l'Ouest, l'if de l'Ouest et le sapin grandissime y sont à la limite est de leur aire de répartition.** Plusieurs espèces de plantes du sous-étage y poussent également et ne se rencontrent nulle part ailleurs dans le parc.

Carte 5 : Zonage du lac Emerald



Carte 6 : Zonage du lac O'Hara



8.2 Constitution de réserves intégrales

L'objectif de désigner ainsi une partie du parc national consiste à préserver à perpétuité le caractère sauvage de ce secteur. Seules les activités qui ne risquent pas de porter atteinte au caractère sauvage de l'endroit peuvent être autorisées à l'intérieur de la réserve intégrale désignée du parc national Yoho. L'accès du public en véhicule à moteur y est interdit. L'infrastructure présente dans la réserve intégrale se limite à des installations rudimentaires telles que des sentiers et des campings destinés à étayer des expériences en milieu sauvage.

Dans le parc national Yoho, la majeure partie du territoire de zone I et de zone II a été constituée en réserve intégrale conformément au *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada* (DORS/2000-387). Il s'agit d'une étendue de 1 256 kilomètres carrés, soit 97 % de la superficie du parc national Yoho.

9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique est réalisée pour tous les plans directeurs des parcs nationaux dans le but de comprendre le potentiel d'effets cumulatifs. Cette compréhension favorise une prise de décision fondée sur des preuves qui permet de maintenir ou de rétablir l'intégrité écologique au cours de la durée du plan. L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur du parc national Yoho a tenu compte d'impacts potentiels du changement climatique, des activités locales et régionales autour du parc, de l'augmentation attendue du nombre de visiteurs et des propositions contenues dans le plan directeur. L'évaluation environnementale stratégique a évalué les impacts potentiels sur différents aspects de l'écosystème, dont l'hydrologie, les communautés aquatiques, la végétation forestière, l'habitat alpin, le pin à écorce blanche, les carnivores et la chèvre de montagne.

Le plan directeur entraînera plusieurs impacts positifs sur l'environnement tels que la préservation et l'amélioration de l'intégrité écologique du parc, les initiatives de collaboration pour préserver la sûreté et la connectivité de l'habitat à l'échelle du paysage régional et les stratégies destinées à réduire les impacts de l'activité humaine sur l'écologie du parc.

Les programmes de surveillance continue, de gestion active et de remise en état serviront à atténuer les effets cumulatifs possibles sur les communautés aquatiques, le pin à écorce blanche, les fonctions hydrologiques et d'autres aspects de l'écosystème. Par exemple, la présence d'un important axe de transport dans le parc a des effets néfastes sur les fonctions hydrologiques et accroît le risque d'établissement d'espèces aquatiques envahissantes. Cependant, les activités de remise en état qui seront entreprises pour accroître la connectivité en marge des travaux d'amélioration routière et les stratégies de communication visant à réduire les risques d'établissement d'espèces aquatiques envahissantes contribueront efficacement à remédier à ces problèmes tout en réduisant les effets cumulatifs futurs.

La végétation forestière, les carnivores et la chèvre de montagne sont particulièrement vulnérables aux effets cumulatifs. Les communautés forestières ont subi les contrecoups de nombreuses années de suppression du feu; ces effets qui risquent d'être exacerbés par le changement climatique. Le parc national Yoho s'emploiera en priorité à rétablir le feu en tant que processus clé des forêts en gérant les incendies et en réalisant des brûlages dirigés. La surveillance révèle que l'effectif des populations de gros mammifères se situe à des niveaux souhaités et que l'habitat du grizzli est généralement sûr dans le parc. Les effets cumulatifs d'un important couloir de transport, d'un lotissement urbain et d'une affluence accrue représenteront des obstacles pour les carnivores au cours des dix prochaines années. Les stratégies clés 1, 2 et 5 du plan directeur (soit, conservation du patrimoine naturel et culturel pour les générations futures; expériences authentiques adaptées au territoire; et gestion de l'aménagement et des collectivités du parc) sont assorties de plusieurs objectifs consistant à préserver et à accroître la sûreté et la connectivité de l'habitat. En voici quelques exemples : travailler en collaboration avec des partenaires afin de réduire la mortalité et d'accroître la connectivité régionale, et gérer l'intensité de l'activité humaine dans des secteurs prioritaires. Par ailleurs, il règne une certaine incertitude quant à la situation des

populations de chèvres de montagne dans le parc national Yoho, et il se peut que cette espèce subisse les **effets de l'affluence** aussi bien que **du changement climatique**. **La surveillance continue et l'établissement de partenariats régionaux pour appuyer la conservation à l'échelle des paysages** accroîtront sa résilience face aux agresseurs du changement climatique.

Le parc national Yoho fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes. Les valeurs universelles exceptionnelles **à l'origine de ce statut ont fait l'objet d'une** évaluation qui a permis de confirmer que le plan directeur les protège de manière adéquate.

Les consultations avec les partenaires autochtones, les intervenants et le public ont été menées sur **l'ébauche du plan directeur et le résumé de l'ébauche de l'évaluation** environnementale stratégique. Les commentaires ont été pris en compte au moment de peaufiner l'évaluation environnementale stratégique et le plan directeur, selon le cas.

L'évaluation environnementale stratégique a été réalisée conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010) et a permis l'évaluation de la contribution du plan directeur à la *Stratégie fédérale de développement durable*. Les projets individuels entrepris pour appliquer les objectifs du plan directeur sur le site seront évalués afin **de déterminer si une évaluation d'impact est requise en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact** ou de toute loi lui succédant. Le plan directeur appuie les objectifs ci-après de la *Stratégie fédérale de développement durable* :

- Écologisation du gouvernement;
- Terres et forêts gérées de façon durable;
- **Populations d'espèces sauvages en santé;**
- Rapprocher les Canadiens et Canadiennes de la nature;
- Collectivités sûres et en santé.

De nombreux effets environnementaux positifs sont attendus, et aucun effet environnemental négatif **important n'est anticipé en ce qui concerne la mise en œuvre du plan directeur du parc national Yoho.**

10.0 Bibliographie

Demuth, M., V. Pinard, A. Pietroniro, B. Luckman, C. Hopkinson, P. Dornes et L. Comeau. « Recent and past-century variations in the glacier resources of the Canadian Rocky Mountains: Nelson River system », *Terra Glacialis*, numéro spécial, 2008, p. 27-52.

Marshall, S. J., E. C. White, M. N. Demuth, T. Bolch, R. Wheate, B. Menounos, M. J. Beedle et J. M. Shea. « Glacier water resources on the eastern slopes of the Canadian Rocky Mountains », *Canadian Water Resources Journal*, vol. 36, n° 2, 2011, p. 109-134, DOI: 10.4296/cwrj3602823.

Parcs Canada. *Yoho National Park State of the Park Report Technical Compendium*, Conservation des ressources, Unité de gestion de Lake Louise, Yoho et Kootenay, 2019a, 197 p.

Parcs Canada. *Fire Management Plan 2019: Banff, Yoho and Kootenay National Parks*, 2019b, 75 p.

Parcs Canada. *Évaluation de l'état du parc national du Canada Yoho*, 2018, 12 p.

Parcs Canada. *Tendances et projections des changements climatiques : Région des Montagnes*, Bureau du scientifique en chef des écosystèmes de Parcs Canada, 2017, 44 p.

Walker, I. R., et M. G. Pellatt. « Climate change and ecosystem response in the northern Columbia basin – a paleoenvironmental perspective », *Environmental Reviews*, 16, 2008, p. 113-140.

Wood Environment and Infrastructure Solutions. « Detailed Impact Analysis – Phase IVB, Trans-Canada Highway Twinning, Yoho National Park », 2021, 677 p.

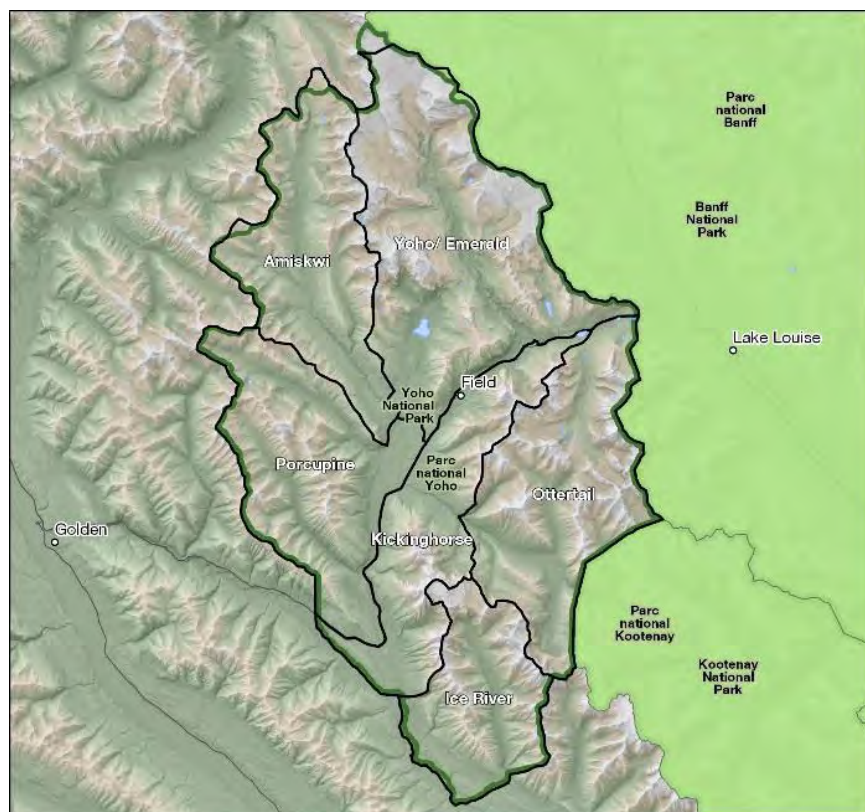
Annexe A – Modèle de sûreté de l’habitat, parc national Yoho

Le grizzli est un indicateur largement reconnu de l’intégrité écologique des écosystèmes de montagnes. Parcs Canada s’est donné comme objectif de conserver une population de grizzlis stable ou en croissance et de lui fournir un accès sûr à l’habitat disponible. L’habitat du grizzli est considéré comme sûr lorsque la probabilité de rencontrer des humains est faible et que les ours peuvent chercher de la nourriture avec un minimum de perturbations d’origine humaine et préserver leur méfiance envers les humains, une caractéristique jugée souhaitable.

Les parcelles d’habitat sûr s’entendent de secteurs végétalisés qui sont situés à moins de 2 500 mètres d’altitude et à plus de 500 mètres de toute zone de forte affluence humaine et qui renferment un habitat continu (non fragmenté) de superficie égale ou supérieure à celle de l’aire d’alimentation quotidienne moyenne d’une femelle, soit 9 kilomètres carrés.

La sûreté de l’habitat est calculée par unité de gestion du paysage dans le parc national Yoho (figure 1). L’étendue de chaque unité de gestion du paysage correspond à peu près à la superficie du domaine vital d’une grizzli femelle adulte. Elle est délimitée à la lumière des connaissances actuelles sur la répartition du grizzli et englobe généralement des bassins hydrographiques. Ces unités de gestion du paysage servent principalement à délimiter un habitat non fragmenté qui répond aux besoins en alimentation annuels des grizzlis. Elles aident Parcs Canada à classer les secteurs nécessitant une attention prioritaire sur le plan de la gestion.

Figure 1 : Unités de gestion du paysage du parc national Yoho



Le modèle de sûreté de l’habitat a été actualisé en 2018 à la lumière des dernières données accessibles. Le tableau 1 illustre les résultats par unité de gestion du paysage, et la figure 2, les résultats pour l’ensemble du parc. Environ 13 % de la masse terrestre est considéré comme un habitat qui ne convient pas au grizzli, principalement parce qu’il est formé de roche et de glace (territoire supérieur à 2 500 mètres d’altitude). Les résultats de 2018 révèlent que, en moyenne, 80 % de la masse terrestre disponible des six unités de

gestion du paysage constitue un habitat sûr pour le grizzli. Dans cinq de ces unités, le pourcentage **d'habitat sûr dépasse l'objectif de gestion minimal, à savoir 68 %**. C'est dans l'unité de gestion du paysage Yoho/Emerald que le pourcentage le plus faible a été enregistré (55 %) et dans l'unité de gestion du paysage Amiskwi **qu'il est** le plus élevé (100 %).

En moyenne, 19 % de la masse terrestre de l'ensemble des unités de gestion du paysage n'est pas considéré comme un habitat sûr en raison d'une forte affluence humaine. C'est dans les unités de gestion du paysage Yoho/Emerald (39 %) et Kicking Horse (29 %) que ce pourcentage est le plus élevé. Le pourcentage de masse terrestre où l'habitat n'est pas sûr en raison de la petite superficie des parcelles s'élève à 2 % en moyenne dans l'ensemble des unités de gestion du paysage.

Tableau 1 : Sûreté de l'habitat du grizzli par unité de gestion du paysage, 2018

Unité de gestion du paysage	HABITAT NON SÛR* (%)		HABITAT SÛR* (%)
	Affluence (>100 visites/mois)	Parcelle trop petite (<9 km ²)	<100 visites/mois et > 9 km ²
Amiskwi	0	0	100
Rivière Ice	5	0	94
Kicking Horse	29	2	70
Ottertail	24	2	74
Porcupine	13	0	87
Yoho/Emerald	39	6	55

* La masse terrestre située à plus de 2 500 mètres d'altitude est exclue du calcul.

Figure 2 : Modèle de sûreté de l'habitat du grizzli pour le parc national Yoho

